SMCP

sandro · maje · claudie pierlot · fursac

2023

Extrait des comptes consolidés au 31 décembre 2023

8 Mars 2024

Extrait des comptes consolidés

1.1 États financiers consolidés

1.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2023
Chiffre d'affaires	**5.1**	**1 205,8**	**1 230,5**
Coût des ventes	5.2	(436,6)	(455,3)
Marge brute		**769,2**	**775,2**
Autres produits et charges opérationnels	5.3	(242,8)	(259,1)
Charges de personnel	5.4	(259,8)	(279,7)
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions		(156,1)	(156,9)
Plans d'attribution gratuite d'actions	5.5	(5,6)	(3,0)
Résultat opérationnel courant		**104,9**	**76,5**
Autres produits et charges	5.6	(12,4)	(25,9)
Résultat opérationnel		**92,5**	**50,5**
Produits et charges financiers		(1,2)	(0,8)
Coût de l'endettement financier net		(22,6)	(27,1)
Résultat financier	**5.7**	**(23,8)**	**(27,9)**
Résultat avant impôt		**68,7**	**22,6**
Impôt sur le résultat	5.8	(17,4)	(11,4)
Résultat net		**51,3**	**11,2**
Résultat net - part du Groupe		**51,3**	**11,2**
Résultat de base par action - part du Groupe *(en €)*	5.9	0,68	0,15
Résultat dilué par action - part du Groupe *(en €)*	5.9	0,65	0,14

1.1.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Résultat net	**51,3**	**11,2**
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	1,1	(0,2)
Éléments non recyclables en résultat	**1,1**	**(0,2)**
Gains/(pertes) sur instruments financiers dérivés (couvertures de flux de trésorerie) nets d'impôt	2,4	(1,2)
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	2,3	(2,0)
Éléments recyclables en résultat	**4,7**	**(3,2)**
Autres éléments du résultat global, net d'impôt	**5,8**	**(3,4)**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	**57,1**	**7,8**

1.1.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2023
Goodwill	6.1.1	626,3	626,7
Marques	6.1.2	663,0	663,0
Autres immobilisations incorporelles	6.1.2	11,4	12,0
Immobilisations corporelles	6.2	82,5	83,1
Droits d'utilisation	6.3.1	454,1	445,4
Actifs financiers non courants		18,7	18,5
Actif d'impôts différés	5.8.2	35,7	32,0
Actif non courant		**1 891,7**	**1 880,7**
Stocks	6.6	291,6	281,8
Créances clients et comptes rattachés	6.7	62,9	68,2
Autres actifs courants	6.8	61,4	69,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	73,3	50,9
Actif courant		**489,2**	**470,1**
TOTAL ACTIF		**2 380,9**	**2 350,8**

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2023
Capital social		83,9	83,9
Primes		949,6	949,5
Réserves et report à nouveau		146,3	151,7
Actions d'auto-contrôle		(7,7)	(5,0)
Capitaux propres - part du Groupe	**6.10**	**1 172,1**	**1 180,1**
Total des capitaux propres		**1 172,1**	**1 180,1**
Dettes locatives à long terme	6.3.2	302,9	305,7
Dettes financières à long terme	6.11	261,9	223,5
Autres passifs non courants	6.11	0,1	0,1
Provisions non courantes	6.12	0,7	0,7
Provisions pour engagements de retraites à prestations définies	6.13	4,2	4,9
Passif d'impôts différés	5.8.2	169,2	166,9
Passifs non courants		**739,0**	**701,8**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.14	171,8	161,9
Dettes locatives à court terme	6.3.2	100,0	106,6
Concours bancaires et dettes financières à court terme	6.11	104,2	113,6
Provisions courantes	6.12	1,6	1,3
Autres passifs courants	6.15	92,2	85,5
Passifs courants		**469,8**	**468,9**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**2 380,9**	**2 350,8**

1.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2023
Résultat avant impôts	6.1.1.1	**68,7**	**22,6**
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions		156,1	156,9
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		12,4	25,9
Résultat financier		23,8	27,9
Plan d'attribution gratuite d'actions		5,6	3,0
Sous-total*	**4.2 / 4.3**	**266,6**	**236,4**
(Augment.) dimin. des créances clients et autres débiteurs et charges constatées d'avance		(5,5)	(2,6)
(Augment.) dimin. des stocks nets de provisions		(58,0)	9,7
Augment. (dimin.) des dettes fournisseurs et autres créditeurs		18,1	(10,8)
Besoin en fonds de roulement		**(45,4)**	**(3,7)**
Impôts sur le résultat remboursés/(payés)		(12,2)	(16,9)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**209,0**	**215,8**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.1.2 / 6.2	(45,5)	(54,2)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	(0,8)
Acquisition d'instruments financiers		(2,7)	(3,5)
Cession d'instruments financiers		3,6	2,9
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise	3	0,0	(6,1)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(44,6)**	**(61,7)**
Programme de rachat d'actions propres		(7,4)	(2,4)
Émission des dettes	6.11	0,0	32,6
Remboursement des dettes financières	6.11	(85,0)	(76,2)
Remboursement dette locative	6.3	(120,9)	(128,2)
Autres produits et charges financiers		0,5	(0,8)
Intérêts financiers versés	5.7	(9,9)	(16,3)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		**(222,7)**	**(191,3)**
Écarts de change nets		0,2	(0,5)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		**(58,1)**	**(37,7)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		131.3	73,3
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		(1,9)	(2,0)
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	**6.9**	**129,4**	**71,3**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		73,3	50,9
Soldes créditeurs de banques à la clôture		(2,0)	(17,2)
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	**6.9**	**71,3**	**33,7**

* Correspond au résultat opérationnel courant avant les dotations aux amortissements et provisions et avant les plans d'attribution gratuite d'actions.

1.1.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En millions d'euros)	Notes	Nombre d'AO	Capital social	Primes	Actions d'auto-contrôle
SOLDE AU 1er JANVIER 2022		**74 798 149**	**83,3**	**950,1**	**(5,4)**
Résultat net au 31 décembre 2022		-			
Écarts actuariels cumulés sur régimes de retraite à prestations définies, nets d'impôts		-			
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		-			
Gains/(pertes) sur instruments financiers dérivés (couvertures de flux de trésorerie) nets d'impôt		-			
Autres éléments du résultat global		-			
Résultat global total		**-**			
Affectation du résultat N-1		-			
Dividendes versés		-			
Augmentation/réduction de capital		-	0,0		
Conversion des actions gratuites		-	0,0		
Conversion des actions de préférence G		737 189	0,6	(0,6)	
Plans d'attribution gratuite d'actions		-			5,2
Acquisition de titres d'auto-contrôle	5.5	-			(7,5)
Total des opérations avec les actionnaires		**737 189**	**0,6**	**(0,6)**	**(2,3)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	**6.10.1**	**75 535 338**	**83,9**	**949,6**	**(7,7)**
Résultat net au 31 décembre 2023					
Écarts actuariels cumulés sur régimes de retraite à prestations définies, nets d'impôts					
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger					
Gains/(pertes) sur instruments financiers dérivés (couvertures de flux de trésorerie) nets d'impôt					
Autres éléments du résultat global					
Résultat global total					
Affectation du résultat N-1					
Dividendes versés					
Augmentation/réduction de capital					
Conversion des actions gratuites					
Conversion des actions de préférence G		753 192	0,0	(0,0)	
Plans d'attribution gratuite d'actions					5,1
Acquisition de titres d'auto-contrôle					(2,4)
Total des opérations avec les actionnaires		**753 192**			**2,7**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023		**76 288 530**	**83,9**	**949,5**	**(5,0)**

Réserves et report à nouveau	Réévaluation du passif des régimes à prestations définies	Écarts de conversion	Couverture de flux de trésorerie futurs	Résultat net - Part du Groupe	Total Part du Groupe	Total des capitaux propres
67,4	**0,5**	**(1,2)**	**(1,4)**	**23,9**	**1 117,2**	**1 117,2**
				51,3	51,3	51,3
	1,1				1,1	1,1
		2,3			2,3	2,3
0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	2,4	2,4
	1,1	2,3	2,4	0,0	5,8	5,8
	1,1	**2,3**	**2,4**	**51,3**	**57,1**	**57,1**
23,9				(23,9)	0,0	0,0
					0,0	0,0
					0,0	0,0
					0,0	0,0
					0,0	0,0
0,1					5,3	5,3
					(7,5)	(7,5)
24,0				**(23,9)**	**(2,2)**	**(2,2)**
91,3	**1,6**	**1,1**	**1,0**	**51,3**	**1 172,1**	**1 172,1**
				11,2	11,2	11,2
	(0,3)				(0,3)	(0,3)
		(2,0)			(2,0)	(2,0)
			(1,2)		(1,2)	(1,2)
	(0,3)	(2,0)	(1,2)		(3,4)	(3,4)
-	**(0,3)**	**(2,0)**	**(1,2)**	**11,2**	**7,8**	**7,8**
51,3				(51,3)		
(2,4)					2,7	2,7
					(2,4)	(2,4)
48,9	**-**	**-**	**-**	**(51,3)**	**0,3**	**0,3**
140,2	**1,3**	**(0,9)**	**(0,2)**	**11,2**	**1 180,1**	**1 180,1**

Note 1 Informations générales

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 28 février 2024 et seront soumis à approbation lors de l'Assemblée générale du 6 juin 2024.

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

SMCP SA a été constituée en France le 19 avril 2016 sous la forme d'une Société Anonyme par actions.

Le Groupe consolidé (le « Groupe ») comprend la société mère, SMCP SA, et ses filiales. Le siège social de la Société est établi au 49, rue Étienne Marcel, 75001 Paris, France. Elle est cotée sur Euronext Paris depuis octobre 2017.

Les principales activités du Groupe sont la création et la commercialisation de vêtements et d'accessoires sur le segment du luxe accessible sous les marques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac, principalement dans des boutiques, *corners* de grands magasins ou sites Internet en propre, en France et à l'international.

Au 31 décembre 2023, le Groupe exploite 1 730 magasins (dont 775 Sandro, 640 Maje, 233 Claudie Pierlot et 82 Fursac), dont 1 373 gérés en propre (dont 591 Sandro, 490 Maje, 210 Claudie Pierlot et 82 Fursac), et 357 gérés à travers des partenariats. Ces marques sont présentes à l'international dans 47 pays.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS

1.2.1 Contexte macro-économique et géopolitique degradé

En raison d'une dégradation de l'environnement économique, affectant le trafic et le pouvoir d'achat des consommateurs, SMCP a revu ses objectifs annuels en septembre 2023 ; en janvier 2024 ces derniers ont ensuite été légèrement revus à la baisse à la suite d'un contexte de consommation dégradé au mois de décembre.

1.2.2 Actionnariat

Le 1er mars 2023, un communiqué de presse a été diffusé annonçant le lancement, pour le compte des obligataires et de Glas SAS (London Branch), d'un processus de vente de la participation nantie d'environ 37 % du capital détenue par European TopSoho S.à r.l. et Glas SAS (London Branch). Ce communiqué indiquait qu'à ce stade initial du lancement du processus de vente, le calendrier d'une telle vente, sa conclusion ou non, l'identité de tout acheteur(s) et si tout ou partie des actions nanties allaient pouvoir être cédées à un ou plusieurs acheteurs étaient incertains et qu'il n'était donc pas encore possible d'apprécier si l'opération déclencherait ou non une offre publique d'achat obligatoire ultérieure.

1.2.3 Acquisition du réseau Australie/ Nouvelle-Zélande

Dans le cadre de sa politique de distribution Retail, SMCP a internalisé au 1er janvier 2023 le réseau de points de vente jusqu'alors opéré par un partenaire local en Australie et Nouvelle-Zélande. Ces deux pays représentent une quarantaine de points de vente physiques et e-commerce, distribuant les produits des marques Sandro, Maje et Claudie Pierlot. Par cette acquisition, SMCP renforce ainsi sa position en Asie Pacifique, dans un marché rentable et en développement.

1.2.4 Programme de rachat d'actions

Le Groupe a finalisé son rachat d'actions annoncé en octobre 2023, portant sur 680 000 titres SMCP achetés sur la période allant du 9 octobre au 7 novembre 2023. Ces rachats d'actions visent à couvrir le plan d'attribution d'actions gratuites.

1.2.5 Évolution de la dette financière

Le Groupe a obtenu une extension de sa dette financière en juillet 2023. L'emprunt à terme amortissable et le crédit *Revolving,* mis en place en mai 2019 avec une maturité initiale prévue en mai 2024, ont été étendus jusqu'en mai 2026. Par ailleurs, le prêt garanti par l'Etat émis en 2021, avec une maturité en 2024, a été étendu jusqu'en 2027.

Le Groupe a également, au cours de l'exercice 2023, remboursé comme prévu la troisième tranche de 55 millions d'euros de l'emprunt à terme amortissable de 265 millions d'euros ainsi que la deuxième tranche de 14 millions d'euros du PGE de 140 millions d'euros et la première tranche de 5,3 millions d'euros du PGE de 53 millions d'euros (cf. détail note 6.11).

1.3 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET BASE DE PRÉPARATION

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 couvrent l'année civile 2023.

Tous les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (IFRS, cf. Note 2.2) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2023 ; aucune norme ou interprétation n'a fait l'objet d'une application anticipée.

Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne (cf. Note 2.2 pour le détail des nouveaux textes appliqués et des textes ultérieurement applicables).

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers pour lesquels une évaluation à la juste valeur est requise par les IFRS.

Note 2 Règles et méthodes comptables

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe SMCP de l'exercice 2023 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles que publiées et approuvées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS *(International Financial Reporting Standards),* les IAS *(International Accounting Standards)* et les interprétations de l'IFRS IC *(International Financial Reporting Standards Interpretations Committee).*

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet du droit de l'Union européenne à l'adresse suivante : http://eur-lex.europa.eu/homepage.html.

2.2 ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE APPLICABLE A SMCP

L'application des normes, amendements et interprétations entrés en vigueur au 1er janvier 2023 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe, dont la norme IFRS 17 relative aux contrats d'assurance.

2.2.1 Amendement de la norme IFRS 16 sur les aménagements de loyer

L'IASB a prolongé jusqu'au 30 juin 2022 l'amendement émis en mai 2020 de la norme IFRS 16 relatif à la comptabilisation des aménagements de loyers consentis par les bailleurs en lien avec la pandémie de Covid-19. Cet amendement simplifie l'analyse à réaliser par les locataires et permet, sous certaines conditions, de constater l'effet de ces aménagements immédiatement en compte de résultat sous forme de loyers variables négatifs (voir Note 6.3).

2.2.2 Pilier 2

Le 8 octobre 2021, le Cadre inclusif OCDE/G20 a approuvé une solution à deux piliers afin de réformer en profondeur le système fiscal international et répondre aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie. Le premier pilier (« Pilier 1 ») vise à instaurer de nouvelles règles de répartition des droits d'imposition des bénéfices des groupes, et le second pilier (« Pilier 2 ») vise à instaurer un taux d'imposition minimum de 15%.

Si le Groupe n'entre pas dans le champ d'application de Pilier 1, il remplit les critères de seuil pour l'application de Pilier 2. Une veille continue est effectuée par SMCP sur l'implémentation de ces règles dans les législations nationales des juridictions dans lesquelles le Groupe est présent. Au regard des textes disponibles à date et des travaux réalisés au 31 décembre 2023 par le Groupe, l'impact estimé sur la charge d'impôt devrait être limité.

2.2.3 Nouvelles normes et amendements

Enfin, le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et amendements mentionnés ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2023 :

- amendements à IAS 1 « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- amendements à IFRS 16 « Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail » ;
- amendements à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financements fournisseurs » ;
- amendement à IAS 21 « Absence de convertibilité ».

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes et amendements est en cours. Ces textes ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

2.3 ÉVOLUTION LÉGISLATIVE

Le 14 avril 2023, la loi sur la réforme des retraites en France a été promulguée. Les mesures issues de cette réforme ont été prises en compte dans la détermination de l'engagement du Groupe au 31 décembre 2023. Les impacts résultant de cette analyse ne sont pas significatifs pour le Groupe.

2.4 MÉTHODES COMPTABLES

Dans chacune des notes annexes de ce document, les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont présentées dans une zone de texte en surbrillance.

2.5 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige de la Direction qu'elle pose des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers.

Les principales estimations et hypothèses se rapportent notamment à :

- l'évaluation des actifs incorporels, des marques et du *goodwill* (Note 6.4) ;
- l'évaluation des actifs d'impôts différés (Note 5.8) ;
- la détermination des provisions (Note 6.12) et des positions fiscales incertaines ;
- l'estimation des hypothèses de renouvellement des baux et l'évaluation des droits d'utilisation correspondants, ainsi que leurs valeurs résiduelles éventuelles en particulier celle des droits au bail dans l'environnement français (Note 6.3) ;
- les dépréciations des stocks (Note 6.6) ;
- les provisions retours IFRS 15 (Note 5.1).

Un changement des circonstances sur lesquelles sont fondées ces estimations, l'obtention de nouvelles informations ou l'expérience acquise peuvent conduire la direction à réexaminer ces estimations. De fait, les estimations utilisées au 31 décembre 2023 pourraient subir des modifications significatives à l'avenir.

Ces hypothèses qui sous-tendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les notes annexes de ce rapport.

2.6 PRISE EN COMPTE DES RISQUES CLIMATIQUES

À l'heure actuelle, l'exposition du groupe SMCP aux conséquences du changement climatique reste limitée, et ses impacts sur les états financiers sont jugés peu significatifs.

Le Groupe mesure depuis plusieurs années les émissions de gaz à effet de serre liées à son activité et est engagé dans une stratégie de réduction de son empreinte carbone. À ce titre, le Groupe s'est engagé à réduire en valeur absolue entre 2021 et 2030 de 42,5% ses émissions directes (consommation d'énergie des sites principalement) et de 25% ses émissions indirectes liées à la production et au transport des produits. Ces objectifs ont été validés en décembre 2023 par l'initiative Science-Based Targets (SBTi), organisation internationale de référence évaluant de façon indépendante la compatibilité des trajectoires carbone des entreprises avec les objectifs fixés par l'accord de Paris sur le climat.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur un plan d'actions reposant sur :

- Le recours à des matières à plus faible impact environnemental (recyclées, biologiques, etc.) ;
- L'amélioration de la performance énergétique des fournisseurs ;
- La réduction du transport aérien ;
- La gestion des stocks via *le demand planning ;*
- L'utilisation d'électricité d'origine renouvelable dans les boutiques et la réduction de leur consommation d'énergie.

En ce qui concerne l'impact sur les business plans, sur la base desquels les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont réalisés, l'exécution de cette stratégie se traduit à la fois :

- par certains investissements (CAPEX, dont les investissements de rénovations de boutiques) ;
- par des dépenses figurant en compte de résultat (charges opérationnelles, notamment les coûts de fret ou des matières premières) ;
- ainsi que par la prise en compte de certaines hypothèses de construction des business plans (par exemple, le ratio entre le coût d'approvisionnement des produits par SMCP et le prix de vente au client final).

Ces éléments sont pris en compte dans la construction financière des business plans, en particulier à court terme, en se fondant sur la connaissance des hypothèses actuelles et les évolutions jugées les plus probables à court terme.

À plus long terme, les effets du changement climatique ne sont pas chiffrables à ce stade.

2.7 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Le Groupe applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés » et IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont l'ensemble des entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle.

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont déconsolidées à la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe.

Les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année et appliquent les règles et méthodes comptables définies par le Groupe.

L'ensemble des filiales détenues par le Groupe sont comprises dans le périmètre de consolidation (Note 8.4).

2.8 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

2.8.1 Opérations et soldes

Les états financiers libellés en devises étrangères des entités consolidées par le Groupe sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Le taux de change s'entend par rapport à l'euro, qui est la monnaie de présentation des états financiers du Groupe.

Les états financiers de ces entités qui ont été établis dans une devise fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- au taux de change en vigueur en fin de période pour les actifs et passifs ;
- au taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les produits et charges, ou au taux de change moyen durant la période si ce taux de change est proche des taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion résultant de cette méthode sont ainsi attribuables à l'écart entre le taux de conversion utilisé à la fin de l'année précédente, ou pendant l'année en cours, et le taux utilisé à la fin de l'année suivante. Ils sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés en « Autres éléments du résultat global ».

Les charges, les produits et les flux de chacun des deux exercices ont été convertis au taux moyen.

Les actifs et les passifs ont été convertis au taux de clôture en vigueur au 31/12/2023.

2.8.2 Taux de change en vigueur au 31 décembre

Le tableau ci-après présente les taux de change appliqués aux opérations :

		31/12/2022		31/12/2023	
		Clôture	Moyenne 12 mois	Clôture	Moyenne 12 mois
EURO	EUR/EUR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
FRANC SUISSE	EUR/CHF	0,9847	1,0052	0,9260	0,9718
LIVRE STERLING	EUR/GBP	0,8869	0,8526	0,8691	0,8698
COURONNE DANOISE	EUR/DKK	7,4365	7,4396	7,4529	7,4509
COURONNE NORVÉGIENNE	EUR/NOK	10,5138	10,1015	11,2405	11,4248
COURONNE SUÉDOISE	EUR/SEK	11,1218	10,6274	11,0960	11,4788
DOLLAR US	EUR/USD	1,0666	1,0539	1,1050	1,0813
DOLLAR CANADIEN	EUR/CAD	1,4441	1,3703	1,4642	1,4595
YUAN CHINOIS	EUR/CNY	7,4110	7,0876	7,8725	7,6700
DOLLAR DE HONG KONG	EUR/HKD	8,3163	8,2512	8,6314	8,4650
DOLLAR DE SINGAPOUR	EUR/SGD	1,4300	1,45200	1,4591	1,4523
PATACA DE MACAO	EUR/MOP	8,6000	8,4987	8,8795	8,7201
DOLLAR DE TAIWAN	EUR/TWD	32,7460	31,3456	33,8417	33,7012
YEN JAPONAIS	EUR/JPY	140,6600	138,0100	156,3300	151,9900
RINGGIT MALAISIEN	EUR/MYR	4,6984	4,6292	5,0775	4,9320
DOLLAR AUSTRALIEN	EUR/AUD	1,5693	1,5174	1,6263	1,6288
DOLLAR NEO ZELANDAIS	EUR/NZD	1,6798	1,6586	1,7504	1,7622

Note 3 Variations de périmètre

Le Groupe a acquis son partenaire IFB situé en Australie et en Nouvelle-Zélande le 23 janvier 2023 à hauteur de 100%. Cette société était jusqu'alors détenue par son fondateur. La contrepartie versée en numéraire s'est élevée à 6,9 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 3, « Regroupements d'entreprises », les actifs acquis identifiables et les passifs assumés de ces deux sociétés ont été comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

L'affectation du prix d'acquisition de la contrepartie transférée de ces deux sociétés se présente comme suit :

(En millions d'euros)	01/01/2023 Net
Actif immobilisé	9,1
Actif circulant	4,7
Dettes et passifs	(12,3)
TOTAL ACTIFS NETS TRANSFÉRÉS AU 1ER JANVIER 2023 (B)	**1,5**
Contrepartie transférée (a)	**6,9**
***GOODWILL* FINAL AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE JANVIER 2023 = (A) - (B)**	**5,4**
Contrepartie transférée	6,9
Trésorerie nette acquise	0,8
Acquisition nette de la trésorerie acquise	**6,1**

Un goodwill résiduel de 5,4 millions d'euros a été comptabilisé, représentant notamment la capacité de développement de l'activité dans cette zone en boutique physique, en digital et pour l'ensemble des marques du Groupe. Ce *goodwill* a été affecté à Sandro (2,7 millions d'euros), Maje (2,3 millions d'euros) et Claudie Pierlot (0,2 millions d'euros).

Note 4 Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, « Information sectorielle », un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir du chiffre d'affaires et d'encourir des charges, y compris du chiffre d'affaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité, et :

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

4.1 LES SECTEURS OPÉRATIONNELS DU GROUPE

Les activités de SMCP sont gérées à travers quatre secteurs opérationnels isolables au sens d'IFRS 8, correspondant aux quatre marques, chacune ayant sa clientèle propre :

- Sandro ;
- Maje ;
- Claudie Pierlot* ;
- Fursac*.

Chaque marque dispose d'une identité propre avec des équipes de création dédiées et joue un rôle primordial dans la stratégie du Groupe. Elles sont dirigées et gérées par des équipes dirigeantes distinctes qui disposent d'une information financière propre à chaque marque. Il n'y a pas de chiffre d'affaires inter-secteurs opérationnels.

Le principal décideur opérationnel est le Comité exécutif (COMEX) de SMCP SA qui examine les activités et la performance de chacune des quatre marques à fréquence mensuelle.

Les marques Claudie Pierlot et Fursac sont regroupées au sein d'un même regroupement de secteurs pour les raisons suivantes :

- leur couverture géographique est très proche, l'essentiel de leur activité étant réalisée en France et en Europe (chiffre d'affaires supérieur à 90 % en 2023) ;
- leurs moyens logistiques ont été mis en commun ;
- leur marge brute et leur marge d'EBITDA à long terme sont similaires ;
- leur poids en termes d'activité est peu significatif aux bornes du Groupe SMCP (en 2023, Claudie Pierlot et Fursac ont réalisé conjointement 13,5 % du chiffre d'affaires consolidé).

4.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Les tableaux ci-après présentent les informations financières par secteur opérationnel au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022. Les notions d'EBITDA ajusté, EBITDA ajusté hors IFRS 16 et EBIT ajusté sont définies en page suivante.

(En millions d'euros)	Sandro	Maje	Autres Marques	Autres et Holdings	31/12/2023
Chiffre d'affaires	**601,4**	**462,5**	**166,6**	**-**	**1 230,5**
EBITDA ajusté	130,0	100,6	5,8	-	236,4
EBITDA ajusté hors IFRS 16	65,6	52,9	(10,3)	-	108,2
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	(79,2)	(57,8)	(19,9)	-	(156,9)
EBIT ajusté	**50,8**	**42,8**	**(14,1)**	**-**	**79,5**
Goodwill	338,7	239,7	48,3	-	626,7
Droits d'utilisation	199,8	142,4	66,6	36,6	445,4
Immobilisations incorporelles	322,1	228,5	118,7	5,7	675,0
Immobilisations corporelles	33,1	25,2	13,0	11,8	83,1
Investissements [1]	22,1	17,2	6,1	12,3	57,7

(1) Au 31 décembre 2023, les investissements se décomposent comme suit : (cf. la Note 4.1.1.4 « Tableau des flux de trésorerie consolidés ») et hors droits d'utilisation :
- achats d'immobilisations corporelles : 43,9 M€ ;
- achats d'actifs incorporels : 8,9 M€ ;
- achats d'instruments financiers : 3,5 M€ ;
- variation des dettes sur fournisseurs d'immobilisations : 1,4 M€

** Regroupés dans « Autres Marques ».*

(En millions d'euros)	Sandro	Maje	Autres Marques	Autres et Holdings	31/12/2022
Chiffre d'affaires	**582,0**	**467,4**	**156,4**	**-**	**1 205,8**
EBITDA ajusté	137,5	113,5	15,6	-	266,6
EBITDA ajusté hors IFRS 16	78,7	67,8	(0,8)	-	145,7
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	(76,4)	(57,7)	(22,0)	-	(156,1)
EBIT ajusté	**61,1**	**55,8**	**(6,4)**	**-**	**110,5**
Goodwill	336,0	237,3	53,0	-	626,3
Droits d'utilisation	204,2	134,4	68,0	47,5	454,1
Immobilisations incorporelles	322,7	228,8	118,6	4,3	674,4
Immobilisations corporelles	33,3	25,4	12,5	11,3	82,5
Investissements [1]	21,0	14,0	11,0	2,1	48,1

(1) Au 31 décembre 2022, les investissements se décomposent comme suit : (cf. la Note 4.1.1.4 « Tableau des flux de trésorerie consolidés ») et hors droits d'utilisation :
(2) achats d'immobilisations corporelles : 38,1 M€ ;
(3) achats d'actifs incorporels : 18,3 M€ ;
(4) achats d'instruments financiers : 2,7 M€ ;
(5) variation des dettes sur fournisseurs d'immobilisations : -11,0 M€.

Les charges opérationnelles des holdings sont refacturées au prorata du chiffre d'affaires aux marques avec un *mark-up*.

4.3 INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le Conseil d'administration de SMCP SA évalue la performance des trois secteurs pour prendre ses décisions opérationnelles, notamment les indicateurs clés suivants : nombre de points de vente, la croissance sur une base comparable *(like-for-like)*, l'EBITDA ajusté et la marge d'EBITDA ajusté, l'EBIT ajusté et la marge d'EBIT ajusté.

L'EBITDA est un indicateur non défini par les normes IFRS et est défini par le Groupe comme étant le résultat opérationnel courant déduction faite des dotations aux amortissements et aux provisions. L'EBITDA ajusté est défini par le Groupe comme étant l'EBITDA avant charges liées aux plans d'attribution d'actions gratuites. L'EBITDA ajusté hors IFRS 16 correspond à l'EBITDA ajusté retraité des loyers fixes.

L'EBIT ajusté est un indicateur non défini par les normes IFRS et est défini par le Groupe comme étant le résultat opérationnel courant déduction faite des charges liées aux plans d'attribution d'actions gratuites.

La croissance organique du chiffre d'affaires, correspondant à la croissance du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants, s'est élevée à 3,8% en 2023 par rapport à 2022.

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Résultat opérationnel courant	**104,9**	**76,5**
Plans d'attribution d'actions gratuites	5,6	3,0
EBIT ajusté	**110,5**	**79,5**
Dotations aux amortissements et aux provisions	156,1	156,9
EBITDA ajusté	**266,6**	**236,4**
Impact IFRS 16	(120,9)	(128,2)
EBITDA AJUSTÉ HORS IFRS 16	**145,7**	**108,2**

4.4 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La zone géographique EMEA, sur laquelle le Groupe opère ses activités, inclut les pays européens à l'exception de la France (principalement le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et les Pays-Bas) ainsi que le Moyen-Orient (notamment les Émirats Arabes Unis).

La zone Amérique regroupe les États-Unis d'Amérique, le Canada et le Mexique.

La zone géographique APAC regroupe les activités du Groupe dans les différents marchés d'Asie Pacifique (notamment la Chine continentale, Hong Kong SAR, la Corée du Sud, Singapour, la Thaïlande, la Malaisie et l'Australie).

Le chiffre d'affaires lié à la vente en gros et à la vente en ligne est affecté en fonction du lieu de résidence du client.

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires et les actifs par région géographique de livraison :

(En millions d'euros)	France	EMEA	Amérique	APAC	31/12/2023
Chiffre d'affaires	413,1	388,8	173,4	255,2	1 230,5
Actifs non courants	1 573,3	133,7	74,1	99,6	1 880,7

(En millions d'euros)	France	EMEA	Amérique	APAC	31/12/2022
Chiffre d'affaires	413,6	377,0	184,3	230,9	1 205,8
Actifs non courants	1 669,0	130,9	5,1	91,4	1 896,4

4.5 INFORMATIONS PAR CLIENT-CLÉ

Compte tenu du modèle d'affaires du Groupe, avec une part très réduite de ventes réalisées auprès de distributeurs tiers, SMCP n'est pas exposé à une concentration significative de ses clients. Dès lors, aucun client n'a représenté à lui seul plus de 10 % des ventes du Groupe au cours de la période close le 31 décembre 2023.

Note 5 Informations sur le compte de résultat

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventes de marchandises

Le « chiffre d'affaires » représente le total des ventes (ventes au détail, ventes en grand magasin, ventes à des partenaires locaux...) net des remises, ristournes, TVA et autres taxes sur les ventes, mais avant déduction des droits versés aux grands magasins et commissions versées aux affiliés.

Présentation des activités du Groupe

Le Groupe commercialise ses produits au travers de divers canaux de distribution :

- l'activité *retail* – comprend le réseau de boutiques détenues en propre, y compris les *outlets* pour la commercialisation de ses anciennes collections. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait pour le montant de la vente directe au client final. Il en est de même pour les concessions ou *corners* dans les grands magasins, exploités en propre par le Groupe, même lorsque les grands magasins agissent en tant qu'agent et encaissent le montant de la vente pour le compte du Groupe, qu'ils reversent au Groupe ;
- le recours à des affiliés (en France, Monaco et en Espagne) : la reconnaissance du chiffre d'affaires se fait également pour le montant de la vente au client final ;
- le recours à des partenariats locaux, ou *wholesale/partnered retail* (dans les pays où le Groupe n'exploite pas directement ses points de vente), est utilisé dès que cela s'avère nécessaire pour une bonne implantation locale ou compte tenu de la réglementation applicable. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait à la sortie de l'entrepôt ;
- les ventes en ligne comprennent les ventes réalisées par le Groupe sur ses propres sites Internet, ainsi que via des plateformes tierces, notamment les sites Internet des grands magasins. Elles sont reconnues à la livraison.

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Ventes de marchandises	1 205,8	1 230,5
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 205,8**	**1 230,5**

	Exercice clos au 31/12	
	2022	2023
Succursales	371	367
Concessions	359	360
Outlets	148	159
Affiliés	28	27
Internet*	201	216
Partenariats	100	101
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 206**	**1 231**

* Ces données incluent le chiffre d'affaires réalisé sur les sites Internet des marques du Groupe et le chiffre d'affaires réalisé sur les sites Internet des grands magasins au sein desquels le Groupe exploite des concessions. Elles n'incluent pas le chiffre d'affaires Internet des partenariats. En incluant le chiffre d'affaires Internet des partenariats, le chiffre d'affaires Internet total s'élevait à 240 millions d'euros pour 2022 et à 258 millions d'euros pour 2023.

5.2 COÛT DES VENTES

Coût des ventes

Le coût des ventes comprend :

- la consommation des matières premières et des produits augmentée des frais de sous-traitance et des frais accessoires (douane...) ;
- les commissions versées aux affiliés, aux grands magasins, ainsi qu'aux sites Internet tiers.

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Matières premières consommées	(70,3)	(74,7)
Produits finis consommés	(132,6)	(160,5)
Sous-traitance et frais accessoires	(99,3)	(86,7)
Commissions	(128,0)	(131,9)
Gain/(Perte) net de change sur éléments opérationnels	(6,4)	(1,4)
COÛT DES VENTES	**(436,6)**	**(455,3)**

5.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Autres produits opérationnels	5,5	18,3
Loyers [1]	(21,3)	(23,2)
Autres charges externes [2]	(130,1)	(151,6)
Honoraires	(32,3)	(33,2)
Prestations de service	(34,6)	(36,0)
Achats non stockés de matériel et fournitures	(14,5)	(16,9)
Autres taxes	(15,6)	(16,5)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	**(242,8)**	**(259,1)**

(1) Le montant des loyers correspond à la partie variable des loyers, charges locatives, contrats de location à court terme ou portant sur des actifs de faible valeur, ainsi qu'aux allégements de loyers consentis par les bailleurs en 2023.
(2) Les Autres charges externes correspondent principalement au transport sur ventes et aux dépenses de marketing.

5.4 CHARGES DE PERSONNEL

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Salaires et traitements	(200,3)	(214,6)
Charges sociales	(52,1)	(53,3)
Autres charges de personnel	(1,1)	(5,7)
Participation	(6,3)	(6,1)
CHARGES DE PERSONNEL	**(259,8)**	**(279,7)**

5.5 PAIEMENTS EN ACTIONS

Paiements en actions

Le Groupe a accordé des options qui seront réglées en instruments de capitaux propres. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés en résultat pour les plans postérieurs à l'introduction en Bourse qui a eu lieu le 20 octobre 2017, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation par le Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition. Le modèle Monte-Carlo est également utilisé pour prendre en compte certaines conditions de marché.

La charge supportée au cours de l'exercice au titre des plans d'attribution d'actions gratuites s'est élevée à 3 millions d'euros.

Plans d'attribution d'actions gratuites

Plan d'attribution d'actions gratuites	Plan n° 3		Plan n°4		Plan n°5		Plan n°6			Plan n°7
	Janvier 2020	Juillet 2020	Janvier 2021	Juillet 2021	Janvier 2022	Juillet 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Juillet 2023	Janvier 2024
Date d'attribution initiale	01/01/2020	01/07/2020	01/01/2021	01/07/2021	01/01/2022	01/07/2022	31/12/2022	01/01/2023	01/07/2023	01/01/2024
Période d'acquisition des droits	2 et 3 ans par moitié	2 et 3 ans par moitié	2 et 3 ans par moitié	2 et 3 ans par moitié	2 et 3 ans par moitié	2 et 3 ans par moitié	1 an en une fois	3 ans	3 ans	3 ans
Date de disponibilité	31/03/2023	30/09/2023	31/03/2024	30/09/2024	31/03/2025	30/09/2025	31/12/2023	31/03/2026	01/07/2026	31/03/2027
Date d'acquisition définitive	31/03/2022 31/03/2023	30/09/2022 30/09/2023	31/03/2023 31/03/2024	30/09/2023 30/09/2024	31/03/2024 31/03/2025	30/09/2024 30/09/2025	31/12/2023 31/12/2023	01/01/2026	01/07/2026	31/03/2027
Nombre de bénéficiaires	106	6	97	8	102	10	1 018	111	7	114
Nombre attribué à l'origine	870 460	34 256	1 437 494	61 289	987 600	28 780	5 090	1 139 380	22 510	1 475 600
Nombre en circulation au 31/12/2022	285 908	10 924	1 019 708	41 929	874 100	24 360	(345)			
Nombre annulé sur l'exercice	(26 743)		(192 328)	(7 778)	(390 616)	(13 527)	(4 745)	(291 646)	(5 252)	
Nombre exercé sur l'exercice [1]	(259 165)	(10 924)	(516 490)	(20 965)						
Nombre d'actions remises sur l'exercice [2]							5 090	1 139 380	22 510	
Nombre renoncé sur l'exercice										
Nombre en circulation au 31/12/2023			310 890	13 186	483 484	10 833		847 734	17 258	
Nombre exerçable sur l'exercice										
Conditions de performance	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui
Charge au titre de l'exercice *(en m€)*	-	0,0	0,2	0,0	0,7	0,0	0,0	1,8	0,0	-

(1) Le nombre exercé sur l'exercice correspond aux nombres d'actions livrées aux Directeurs, managers et certains collaborateurs du Groupe.

(2) Le nombre d'actions remises correspond aux nombres d'actions attribuées.

Pour les plans n° 4 et 5, les conditions de performance reposent sur une condition externe (comparaison de l'évolution du cours de Bourse de SMCP avec celle de l'indice CAC Mid and Small entre la date d'attribution initiale et la date anniversaire d'attribution 2 et 3 ans après) à hauteur de 20 % et d'une condition interne (atteinte d'une moyenne de 2 et 3 ans d'EBIT) à hauteur de 70 % et d'une condition de RSE à hauteur de 10 %

(atteinte d'une moyenne de 2 et 3 ans d'objectifs RSE).

Pour le plan n° 6 et 7, les conditions de performance reposent sur une condition externe (comparaison de l'évolution du cours de Bourse de SMCP avec celle de l'indice CAC Mid and Small entre la date d'attribution initiale et la date anniversaire d'attribution 3 ans après) à hauteur de 30 %, et de deux conditions internes (atteinte d'une moyenne de 3 ans d'EBIT à hauteur de 30 % et d'une moyenne de 3 ans de chiffre d'affaires à hauteur de 20 %) et des conditions de RSE à hauteur de 20 % (atteinte d'une moyenne de 3 ans d'objectifs RSE).

Les plans n° 4, 5, 6 et 7 ont en outre une condition de présence à la date anniversaire d'attribution, de 2 et 3 ans pour les plans 4 et 5 et de 3 ans pour les plans 6 et 7.

SMCP SA a acquis sur le marché 680 000 actions SMCP pour un montant de 2,4 millions d'euros entre octobre et novembre 2023. Ces acquisitions ainsi que le solde de 834 590 actions détenues au 31 décembre 2022 ont permis la livraison de 775 655 actions en avril 2023, 31 889 actions en septembre 2023 et 6 745 fin décembre 2023. SMCP détient 700 301 actions au 31 décembre 2023.

5.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres produits et charges regroupent les éléments du compte de résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité récurrente du Groupe. Cette rubrique comprend notamment :

(i) les coûts encourus lors de l'acquisition de nouvelles entités ;

(ii) les dotations nettes des reprises de dépréciations des marques, des droits au bail et du *goodwill* et les éventuelles plus-values ou moins-values comptabilisées lors de la cession d'actifs immobilisés lorsqu'elles sont significatives ;

(iii) les coûts de restructuration, les dépenses engagées au titre de litiges, ou tout autre produit ou charge non récurrent.

Le Groupe présente les autres produits et les autres charges de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats.

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Autres produits	10,3	0,7
Autres charges	(22,7)	(26,6)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	**(12,4)**	**(25,9)**

Les autres produits et charges se composent des éléments suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Dépréciation du *goodwill* [1]	-	(5,0)
Dépréciation des droits d'utilisation et autres actifs immobilisés [2]	(9,1)	(19,0)
Autres	(3,3)	(2,0)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	**(12,4)**	**(25,9)**

(1) Au 31 décembre 2023, le Groupe a réalisé des tests de perte de valeur sur ses immobilisations à durée indéfinie entraînant la constatation d'une dépréciation de 5,0 millions d'euros et concerne la marque Fursac (cf. Note 6.1.1).

(2) Au 31 décembre 2023, le Groupe a également réalisé des tests de perte de valeur sur ses droits d'utilisation et ses droits au bail entraînant la constatation d'une dépréciation respectivement de 3,1 millions d'euros et 15,9 millions d'euros (cf. Note 6.3.1 & 6.4.1).

5.7 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers regroupent les produits et charges d'intérêts courus sur les créances et les dettes, évalués sur la base du taux d'intérêt effectif (principalement pour les dettes financières à moyen et long terme ainsi que les concours bancaires courants). Ils regroupent également les gains et pertes de change sur les opérations de financements internes ainsi que sur instruments financiers dérivés et les dividendes perçus. Les produits et charges d'intérêts comprennent également les charges d'intérêts imputées aux avantages à long terme des salariés (IAS 19 « Avantages du personnel »), ainsi que l'actualisation des provisions non courantes (IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »).

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Charges d'intérêts d'emprunts	(22,5)	(27,1)
– RCF & NEU CP	(2,0)	(2,8)
– *Term Loan*	(5,8)	(6,4)
– *BPI*	-	(0,1)
– PGE	(3,7)	(5,6)
– IFRS 16	(10,9)	(11,3)
– Autres	(0,1)	(0,9)
Gain/(perte) net de change sur éléments financiers	(1,3)	(0,3)
Autres frais financiers	-	(0,5)
RÉSULTAT FINANCIER	**(23,8)**	**(27,9)**

Les 15,8 millions d'euros de charges d'intérêts (hors IFRS 16) sont principalement constitués d'intérêts payés pour 16,3 millions d'euros (cf. Tableau de flux de trésorerie au paragraphe 4.1.1.4) et d'intérêts courus pour 0,4 million d'euros.

Les prêts contractés en vertu de la Facilité de Crédit portent intérêt à un taux variable indexé sur l'EURIBOR de la période tirée majoré de la marge applicable.

La marge est échelonnée en fonction du ratio de levier (dette nette totale/EBITDA consolidé du Groupe). À la clôture de l'exercice, la marge applicable était de 2,3 % par an pour la *Term Loan A* et 1,9 % par an pour le *Credit Revolving*.

Le taux d'intérêt moyen ressort à 3,90% sur l'exercice 2023.

5.8 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt au titre de l'exercice comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Elle est comptabilisée dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux regroupements d'entreprises ou aux éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts exigibles sur le résultat imposable de l'exercice représentent la charge fiscale déterminée sur la base des taux d'imposition adoptés à la date de clôture, et l'ensemble des ajustements éventuels des dettes fiscales exigibles calculés pour les exercices antérieurs.

Imposition différée

Les actifs et passifs d'impôts différés ajustent la charge d'impôt exigible de l'impact des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs des entités consolidées et leur valeur fiscale.

Toutefois, un actif/passif d'impôts différés n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui, d'une part, n'est pas un regroupement d'entreprises, et d'autre part, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal à la date de la transaction.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition (et des régimes d'imposition) qui ont été adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif d'impôts différés ou du règlement du passif d'impôts différés.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourront être imputées les différences temporaires et les pertes fiscales non utilisées. Pour les différences temporaires imposables au titre des participations dans les filiales, les impôts différés sont comptabilisés à moins que le Groupe ne soit en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

5.8.1 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés comprend la charge d'impôts exigibles pour l'exercice et les impôts différés liés aux différences temporaires :

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Impôts différés	(0,8)	(0,9)
Impôts exigibles	(16,6)	(10,5)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	**(17,4)**	**(11,4)**

5.8.2 Situation fiscale différée

a) Impôts différés au 31 décembre 2023

(En millions d'euros)	31/12/2022	Variation en compte de résultat	Variation en autres éléments du résultat global	Écarts de conversion	Variation de périmètre	31/12/2023	Actif d'impôts différés	Passif d'impôts différés
Retraitement des engagements de retraite	0,8	-	0,1	-	-	0,9	0,9	-
Élimination des résultats internes (marges en stock)	18,4	(4,2)	-	(0,6)	-	13,6	13,6	-
Activation de reports déficitaires	2,7	2,2	-	(0,1)	-	4,8	4,8	-
Juste Valeur des marques et des droits au bail	(181,7)	1,8	-	0,1	-	(179,8)	-	(179,8)
Retraitement des contrats de location	10,3	(1,2)	-	-	-	9,1	9,1	-
SaaS	1,1	(0,3)	-	-	-	0,7	0,7	-
Autres retraitements*	14,9	0,8	0,4	(0,4)	-	15,7	2,8	12,9
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS/(PASSIFS)	**(133,5)**	**(0,9)**	**0,5**	**(1,0)**	**-**	**(134,9)**	**32,0**	**(166,9)**

* Concerne principalement les différences temporaires entre normes comptables locales et fiscalité.

(En millions d'euros)	31/12/2021	Variation en compte de résultat	Variation en autres éléments du résultat global	Écarts de conversion	Variation de périmètre	31/12/2022	Actif d'impôts différés	Passif d'impôts différés
Retraitement des engagements de retraite	1,0	0,1	(0,4)	-	-	0,8	0,8	-
Élimination des résultats internes (marges en stock)	20,6	(1,7)	-	(0,5)	-	18,4	18,4	-
Activation de reports déficitaires	4,3	(1,7)	-	0,1	-	2,7	2,7	-
Juste Valeur des marques et des droits au bail	(180,6)	(0,9)	-	(0,2)	-	(181,7)	-	(181,7)
Retraitement des contrats de location	7,7	2,5	-	0,1	-	10,3	10,3	-
SaaS	1,8	(0,7)	-	-	-	1,1	1,1	-
Autres retraitements*	13,5	1,5	(0,8)	0,7	-	14,9	2,7	12,2
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS/(PASSIFS)	**(131,7)**	**(0,8)**	**(1,2)**	**0,3**	**-**	**(133,5)**	**36,0**	**(169,5)**

* Concerne principalement les différences temporaires entre normes comptables locales et fiscalité.

b) Analyse de la charge d'impôt

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Taux d'impôt standard en France [1]	25,83 %	25,83%
Effet des différences et des variations de taux d'impôt pour les résultats obtenus par l'activité exercée dans d'autres pays que celui de l'entreprise consolidante	0,7%	4,1%
Dépréciation du *goodwill*	-	5,7%
Effet des plans LTI dénoués en action	(1,3%)	7,3%
Autres différences permanentes	1,2%	3,4%
Effet des crédits d'impôt et des impôts à taux réduit	(1,0%)	(2,8%)
Variation d'impôts différés non constatée	(1,0%)	-
Impôts différés d'exercices antérieurs reconnus sur l'exercice	(0,9%)	1,8%
Autres variations d'impôts différés	(1,1%)	0,6%
Taux effectif d'impôt sur les sociétés	**22,4%**	**46,0%**
Autres impôts basés sur la valeur ajoutée [2]	2,9%	4,5%
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	**25,3%**	**50,5%**

(1) Le taux d'impôt standard en France tient compte de la contribution de solidarité (3,3 %).
(2) Les impôts basés sur la valeur ajoutée (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises relative aux sociétés françaises, IRAP en Italie et Trade Tax en Allemagne...) sont traités en « Impôts sur le résultat » conformément à IAS 12.

c) Activation des reports fiscaux déficitaires

Le Groupe active les pertes fiscales de ses filiales lorsque les conditions requises par IAS 12 « Impôt sur le résultat » sont remplies. Le taux d'imposition appliqué est le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés au bilan sur la base des perspectives et des plans d'activité élaborés pour chaque filiale.

Au 31 décembre 2023, les reports déficitaires activés du Groupe représentent un actif d'impôts différés s'élevant à 4,8 millions d'euros, principalement en France et en Asie. Leurs horizons de recouvrement s'étalent entre un et cinq ans.

d) Suivi des actifs d'impôts différés non reconnus

Au 31 décembre 2023, il n'y a pas d'actifs d'impôts différés non reconnus.

5.9 RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué pour ses actions ordinaires.

Le **résultat par action** est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires existantes durant la période. Le **résultat par action dilué** est calculé en ajustant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires existantes des effets dilutifs de l'ensemble des actions ordinaires potentielles, une donnée qui intègre les options de souscription d'actions et les actions gratuites attribuées aux salariés.

Le tableau ci-après présente le calcul du résultat par action :

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Résultat net – part du Groupe	**51,3**	**11,2**
Nombre pondéré d'actions de base	75 087 542	75 059 385
Effet de dilution des ADP G	2 791 588	2 735 739
Effet de dilution des plans d'actions gratuites	1 351 132	652 365
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul après effets dilutifs	**79 230 262**	**78 447 489**
Résultat par action *(en €)*	0,68	0,15
Résultat par action dilué *(en €)*	0,65	0,14

Note 6 Détail de l'état de la situation financière

6.1 *GOODWILL* ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6.1.1 *Goodwill*

Lors de la comptabilisation initiale d'une société acquise, le *goodwill* représente l'écart entre (i) la somme de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur, et le montant comptabilisé pour toute la participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise et (ii) les actifs identifiables et les passifs assumés de l'entité acquise à la date d'acquisition. Si cet écart est négatif, il est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Au 31 décembre 2023, les tests de dépréciation effectués par le Groupe ont conduit à comptabiliser une dépréciation complémentaire du goodwill du regroupement d'UGT Fursac. Pour mémoire, les tests réalisés à la clôture de l'exercice 2022 n'avaient pas amené à constater de dépréciation. (cf. Note 6.4.2).

L'acquisition du partenaire situé en Australie et en Nouvelle-Zélande a conduit à la constatation d'un *goodwill* de 5,4 millions d'euros. La valeur nette totale du *goodwill* s'établit au 31 décembre 2023 à 626,7 millions d'euros et concerne les marques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac.

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours de la période précédente :

(En millions d'euros)	01/01/2023	Variation de périmètre	Dépréciation	Écarts de conversion	31/12/2023
Goodwill – valeur brute	683,2	5,4	-	-	688,6
Dépréciations	(56,9)	-	(5,0)	-	(61,9)
VALEUR NETTE DU *GOODWILL*	**626,3**	**5,4**	**(5,0)**	**-**	**626,7**

(En millions d'euros)	01/01/2022	Variation de périmètre	Dépréciation	Écarts de conversion	31/12/2022
Goodwill – valeur brute	683,2	-	-	-	683,2
Dépréciations	(56,9)	-	-	-	(56,9)
VALEUR NETTE DU *GOODWILL*	**626,3**	**-**	**-**	**-**	**626,3**

6.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Marques

Les marques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac sont classées en immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, et par conséquent ne sont pas amorties, dans la mesure où :

- les marques sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs et sont protégées par la loi en vigueur, elles sont assorties, au terme de la période d'enregistrement, d'options de renouvellement de la protection juridique d'un coût raisonnable, facilement applicables et ne comportant pas d'obstacles externes ;
- les produits de ces marques commercialisés par le Groupe ne sont pas exposés au risque d'obsolescence technologique, ce qui caractérise le marché du luxe accessible sur lequel le Groupe est positionné ; au contraire, elles sont constamment perçues par le marché comme des marques innovantes dans le contexte national et/ou international dans lequel évolue chacune d'entre elles, elles se distinguent par leur positionnement commercial et par leur notoriété, ce qui leur assure la domination de leurs marchés respectifs, du fait qu'elles sont constamment associées et comparées aux grandes marques de référence ;
- dans le contexte concurrentiel relatif, il est possible d'affirmer que les investissements dédiés à l'entretien de ces marques sont proportionnellement modestes en comparaison de l'importance des flux de trésorerie anticipés.
- les marques sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des dépréciations conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». Elles sont testées au sein des regroupements d'UGT décrits ci-avant dans le cadre des tests de perte de valeur des *goodwills*. En effet, chaque secteur opérationnel regroupe les magasins opérant sous chaque marque.

Logiciels

Le coût d'acquisition des licences logicielles est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels, qui est comprise entre trois et sept ans.

Les coûts associés à l'entretien des logiciels informatiques en conditions opérationnelles sont comptabilisés en charges dès l'exercice où ils sont encourus. Les coûts directement liés au développement de logiciels et qui respectent l'ensemble des critères définis dans la norme IAS 38, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Suite à la décision de l'IFRS IC publiée en avril 2021, les frais relatifs aux logiciels en SaaS sont comptabilisés en compte de résultat (cf. Note 2.2.2).

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée.

Les durées d'amortissement sont présentées dans le tableau ci-après :

Type d'immobilisation	Période (en années)
Marques	Indéterminée
Licences, logiciels	3-7

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours de la période :

(En millions d'euros)	01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Amort.	Différences de change	Autres	31/12/2023
Marques	663,0	-	-	-	-	-	663,0
Immobilisations incorporelles en cours	2,6	1,9	-	-	-	(1,7)	2,8
Autres immobilisations incorporelles	49,6	5,8	-	-	(0,5)	1,7	56,6
Immobilisations incorporelles	**715,2**	**7,7**	**-**	**-**	**(0,5)**	**-**	**722,4**
Amort./dépr. des autres immobilisations incorporelles	(40,8)	-	-	(6,9)	0,4	(0,1)	(47,4)
Amort./dépr. des immobilisations incorporelles	**(40,8)**	-	-	**(6,9)**	**0,4**	**(0,1)**	**(47,4)**
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**674,4**	**7,7**	**-**	**(6,9)**	**(0,1)**	**(0,1)**	**675,0**

(En millions d'euros)	01/01/2022	Acquisitions	Cessions	Amort.	Différences de change	Autres	31/12/2022
Marques	663,0	-	-	-	-	-	663,0
Immobilisations incorporelles en cours	1,6	7,6	-	-	-	(6,5)	2,6
Autres immobilisations incorporelles	40,7	8,1		-	0,1	0,7	49,6
Immobilisations incorporelles	**705,3**	**15,7**	**-**	**-**	**0,1**	**(5,8)**	**715,2**
Amort./dépr. des autres immobilisations incorporelles	(33,5)	-	-	(7,1)	-	(0,2)	(40,8)
Amort./dépr. des immobilisations incorporelles	(33,5)	-	-	**(7,1)**	-	**(0,2)**	(40,8)
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**671,8**	**15,7**	**-**	**(7,1)**	**0,1**	**(6,0)**	**674,4**

Les marques du Groupe sont constituées des quatre marques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac et s'élèvent à un total de 663 millions d'euros, avec respectivement 320 millions d'euros pour la marque Sandro, 226 millions d'euros pour la marque Maje, 54 millions d'euros pour la marque Claudie Pierlot et 63 millions d'euros pour la marque Fursac, au 31 décembre 2023.

En 2023, les acquisitions d'immobilisations incorporelles de 7,7 millions d'euros ont représenté un décaissement de 8,9 millions d'euros (cf. Tableau de flux de trésorerie au paragraphe 4.1.1.4 « acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 54,2 millions d'euros).

6.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements et des dépréciations cumulés. Le montant amortissable des immobilisations corporelles comprend le coût d'acquisition de leurs composants diminué de leur valeur résiduelle, qui correspond au prix de cession estimé des actifs au terme de leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Le Groupe a estimé cette durée d'utilité de, soit 2 à 10 ans, soit la durée du bail selon le type d'immobilisation. Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Type d'immobilisation	Période (en années)
Installations, matériel et outillage	2-5
Agencements et aménagements divers des points de vente	2-5
Agencements et aménagements divers des entrepôts et des sièges	4-10
Matériel de bureau, mobilier	2-5

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours de la période :

(En millions d'euros)	01/01/2023	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Amort.	Dépréciations	Différences de change	Autres	31/12/2023
Installations techniques, matériel, outillage	3,8	-	0,1	-	-	-	-	-	3,9
Immobilisations corporelles en cours	7,0	-	3,6	-	-	-	(0,1)	(4,0)	6,5
Avances et acomptes sur immo. corp.	0,1	-	1,8	-	-	-	-	(0,9)	1,0
Autres immobilisations corporelles	262,7	0,8	38,4	(14,8)	-	-	(5,2)	3,6	285,5
Immobilisations corporelles	**273,6**	**0,8**	**43,9**	**(14,8)**	**-**	**-**	**(5,3)**	**(1,3)**	**296,9**
Amort./dépr. des installations techniques, matériel, outillage	(3,3)	-	-	-	(0,2)	-	-	-	(3,5)
Amort./dépr. des autres immobilisations corporelles	(187,8)	-	-	12,1	(37,7)	(1,0)	3,9	0,2	(210,3)
Amort./dépr. des immobilisations corporelles	**(191,1)**	**-**	**-**	**12,1**	**(37,9)**	**(1,0)**	**3,9**	**0,2**	**(213,8)**
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**82,5**	**0,8**	**43,9**	**(2,7)**	**(37,9)**	**(1,0)**	**(1,4)**	**(1,1)**	**83,1**

(En millions d'euros)	01/01/2022	Acquisitions	Cessions	Amort.	Dépréciations	Différences de change	Autres	31/12/2022
Installations techniques, matériel, outillage	3,8	-	-	-	-	-	-	3,8
Immobilisations corporelles en cours	9,0	4,5	-	-	-	(0,1)	(6,4)	7,0
Avances et acomptes sur immo. corp.	0,3	-	-	-	-	-	(0,2)	0,1
Autres immobilisations corporelles	223,6	33,6	1,3	-	-	0,8	3,4	262,7
Immobilisations corporelles	**236,7**	**38,1**	**1,3**	**-**	**-**	**0,7**	**(3,2)**	**273,6**
Amort./dépr. des installations techniques, matériel, outillage	(2,7)	-	-	(0,6)	-	-	-	(3,3)
Amort./dépr. des autres immobilisations corporelles	(146,4)	-	(1,5)	(38,5)	(0,7)	(0,9)	0,2	(187,8)
Amort./dépr. des immobilisations corporelles	(149,1)	-	(1,5)	(39,1)	(0,7)	(0,9)	0,2	(191,1)
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**87,6**	**38,1**	**(0,2)**	**(39,1)**	**(0,7)**	**(0,2)**	**(3,0)**	**82,5**

Le poste Autres immobilisations corporelles correspond principalement aux agencements et aménagements divers des points de vente. En 2023, les acquisitions d'immobilisations corporelles de 43,9 millions d'euros ont représenté un décaissement de 45,3 millions d'euros (cf. Tableau de flux de trésorerie au paragraphe 4.1.1.4 « acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 54,2 millions d'euros).

6.3 CONTRATS DE LOCATION

Périmètre d'application de la norme IFRS 16

Un contrat de location est un contrat ou une partie d'un contrat par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien sous-jacent pour une durée donnée moyennant une contrepartie.

Le Groupe applique les principes de comptabilisation définis par la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location, à l'exception :

- des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;
- des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien à l'état neuf.

Ces contrats de location exemptés sont, pour leur part, comptabilisés en charges de loyer selon la méthode linéaire sur la durée du contrat. Lorsque certains contrats contiennent une part explicitement identifiable relative à des prestations de services ne rentrant pas dans la définition d'une location, cette part est comptabilisée en charges opérationnelles courantes conformément à sa nature de coûts.

Comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16

L'application de la norme IFRS 16 consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans le bilan à la date de début du contrat de location :

- un passif sur contrats de location, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyer fixe futurs relatifs à la durée estimée du contrat de location. Ce passif est présenté séparément pour sa part courante et sa part non courante. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer de telles options. En outre, les paiements fixes incluent la déduction des éventuels avantages incitatifs à la location à recevoir à la date de début du contrat de location ;
- un droit d'utilisation sur contrats de location, correspondant à la valeur du passif sur contrats de location diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi qu'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

À chaque clôture comptable, le passif sur contrats de location est réévalué de la manière suivante :

- une augmentation reflétant la charge d'actualisation de la période en application du taux d'emprunt marginal appliqué au contrat de location, en contrepartie d'une charge d'intérêt sur contrats de location au sein du résultat financier, dans le compte de résultat ;
- une diminution reflétant les paiements de loyer de la période, en contrepartie du compte de trésorerie et équivalents de trésorerie dans le bilan ;
- une augmentation reflétant la mise à jour de la période d'un index ou taux de croissance du loyer, si applicable, et ce, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans le bilan ;
- une augmentation ou une diminution reflétant une ré-estimation des paiements de loyer fixe futurs à la suite d'un changement d'estimation dans la durée de location, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans le bilan.

De même, à chaque clôture comptable, le droit d'utilisation sur contrats de location est réévalué de la manière suivante :

- une diminution reflétant l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location, en contrepartie d'une charge d'amortissement des droits d'utilisation sur contrats de location au sein du résultat opérationnel courant, dans le compte de résultat ;
- une diminution reflétant une éventuelle dépréciation du droit d'utilisation sur contrats de location, en contrepartie des autres produits et charges opérationnels non courants au compte de résultat ;
- une augmentation reflétant la mise à jour de la période d'un index ou taux de croissance du loyer, si applicable, et ce, en contrepartie du passif sur contrats de location dans le bilan ;
- une augmentation ou une diminution reflétant une ré-estimation des paiements de loyer fixe futurs à la suite d'un changement d'estimation dans la durée de location, en contrepartie du passif sur contrats de location dans le bilan.

L'impact dans le compte de résultat de l'application de la norme IFRS 16 se reflète de la manière suivante :

- la part variable des loyers, ainsi que les loyers des contrats de location à court terme ou de faible valeur sont enregistrés en résultat opérationnel courant ;
- la charge d'amortissement linéaire correspondant aux droits d'utilisation sur contrats de location est enregistrée en résultat opérationnel courant ;
- la charge d'intérêt correspondant à la désactualisation des passifs sur contrats de location est enregistrée dans le résultat financier.

Enfin, l'impact dans le tableau des flux de trésorerie de l'application de la norme IFRS 16 se reflète de la manière suivante :

- dans les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles : les paiements relatifs à la part variable des loyers, des charges locatives ainsi que les loyers des contrats de location à court terme ou de faible valeur ;
- dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement : le remboursement des passifs sur contrats de location, pour la part de principal, ainsi que la part des intérêts présentée sur la ligne intérêts versés et assimilés.

Estimation de la durée des contrats de location

La durée d'un contrat de location correspond à la durée non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien sous-jacent, ajustée de :

- toute période couverte par une option de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; ou au contraire ;
- toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

Dans l'estimation de la durée de ses contrats de location immobilière, part prépondérante de l'ensemble de ses contrats de location, le Groupe a retenu :

- pour ses points de vente (succursales, *outlets*) : la durée retenue correspond à la durée initiale du contrat de location à la date de signature, c'est-à-dire sans prendre en compte une éventuelle option de prolongation, considérant que l'arbitrage des opportunités de localisation tout au long de la durée du contrat est un élément clé dans la gestion de son réseau de magasins. Au cours de la vie du contrat de location, le Groupe ré-estime à chaque clôture sa durée en tenant compte des dernières décisions opérationnelles qui prennent en compte des options de résiliation, ou de prolongation le cas échéant, qui n'avaient pas été considérées raisonnablement certaines lors de précédents arrêtés ;
- pour ses sièges et entrepôts : la durée retenue correspond à la durée initiale du contrat de location.

De manière spécifique, pour les baux commerciaux conclus en France (baux 3-6-9), le Groupe reconnaît une durée de location de 9 ans, puis procède à chaque arrêté suivant à un réexamen de cette durée pour la ramener le cas échéant à 3 ou 6 ans en fonction de la rentabilité du point de vente. À l'issue de cette période initiale de 9 ans et durant le délai de tacite prolongation qui prévaut lors d'une éventuelle phase de renégociation, le Groupe détermine la durée de ces baux en prenant en compte la date à laquelle le Groupe est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel.

Détermination du taux d'actualisation des passifs sur contrats de location

Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque contrat en fonction du pays de la filiale contractante. Compte tenu de l'organisation de financement du Groupe, porté exclusivement par SMCP Group SAS, le taux d'emprunt marginal est défini en pratique par la somme du taux sans risque pour la devise du contrat, par référence à sa duration résiduelle, et du risque de crédit du Groupe pour cette même référence de devise et de duration.

Droits au bail pris en compte dans le calcul des Droits d'utilisation sur contrats de location

En France, le droit au bail représente le montant que le nouveau locataire verse au locataire précédent en contrepartie du droit de louer le bien et des garanties juridiques correspondantes. D'un point de vue juridique, le droit au bail comprend le droit d'être locataire du bien et le droit de céder le droit au bail. Le droit au bail est donc indissociable du contrat de location lui-même et constitue un coût direct initial du preneur qui doit être pris en compte dans l'évaluation initiale du droit d'utilisation de l'actif.

Étant cessible, le droit au bail en France constitue la valeur résiduelle du droit d'utilisation (élément constitutif du montant estimé que le preneur obtiendrait de la sortie de l'actif). Le montant amortissable du droit d'utilisation dans son ensemble est donc déterminé après déduction de cette valeur résiduelle, cette dernière étant révisée au moins une fois par exercice.

À l'étranger, le droit au bail n'est généralement pas cessible et est donc amorti sur la durée du bail.

6.3.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2023		
(En millions d'euros)	Net	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Boutiques	300,4	711,5	(391,9)	319,7
Bureaux et entrepôts	47,1	88,2	(49,1)	39,0
Loyers fixes capitalisés	**347,5**	**799,7**	**(441,0)**	**358,7**
Droit au bail	106,6	124,2	(37,5)	86,7
Droit d'utilisation	**454,1**	**923,9**	**(478,5)**	**445,4**

La variation du solde net des droits d'utilisation au cours de 2023 est constituée des éléments suivants :

	Loyers fixes actualisés activés				
Valeur brute en millions d'euros	**Boutiques**	**Bureaux et entrepôts**	**Total**	**Droit au bail**	**Total**
Au 1er janvier 2023	**647,9**	**85,8**	**733,7**	**129,4**	**863,1**
Entrée de périmètre	7,5	0,3	7,8	-	7,8
Mise en place de nouveaux contrats de location	124,6	3,3	127,9	1,1	129,0
Résiliations anticipées et révision à la baisse des durées	(59,7)	(0,8)	(60,5)	(6,0)	(66,5)
Autres (y compris différence de change)	(8,8)	(0,4)	(9,2)	(0,3)	(9,5)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	**711,5**	**88,2**	**799,7**	**124,2**	**923,9**

	Loyers fixes actualisés activés				
Amortissements et dépréciations en millions d'euros	**Boutiques**	**Bureaux et entrepôts**	**Total**	**Droit au bail**	**Total**
Au 1er janvier 2023	**(347,5)**	**(38,7)**	**(386,2)**	**(22,8)**	**(409,0)**
Amortissements	(98,9)	(11,4)	(110,3)	(1,8)	(112,1)
Dépréciations	(0,6)	-	(0,6)	(18,4)	(19,0)
Résiliations anticipées et révision à la baisse des durées	50,5	0,8	51,3	5,1	56,4
Autres (y compris différence de change)	4,6	0,2	4,8	0,4	5,2
AU 31 DÉCEMBRE 2023	**(391,9)**	**(49,1)**	**(441,0)**	**(37,5)**	**(478,5)**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023	**319,6**	**39,1**	**358,7**	**86,7**	**445,4**

Les mises en place des contrats de location concernent principalement les locations de boutiques, et accessoirement les locaux administratifs et de stockage.

La variation du solde net des droits d'utilisation au cours de 2022 était constituée des éléments suivants :

	Loyers fixes actualisés activés				
Valeur brute en millions d'euros	**Boutiques**	**Bureaux et entrepôts**	**Total**	**Droit au bail**	**Total**
Au 1er janvier 2022	**597,2**	**71,1**	**668,3**	**125,6**	**793,9**
Mise en place de nouveaux contrats de location	101,6	14,2	115,8	2,7	118,5
Résiliations anticipées et révision à la baisse des durées	(52,7)	-	(52,7)	(0,6)	(53,3)
Autres (y compris différence de change)	1,8	0,5	2,3	1,7	4,0
AU 31 DÉCEMBRE 2022	**647,9**	**85,8**	**733,7**	**129,4**	**863,1**

	Loyers fixes actualisés activés				
Amortissements et dépréciations en millions d'euros	**Boutiques**	**Bureaux et entrepôts**	**Total**	**Droit au bail**	**Total**
Au 1er janvier 2022	**(275,4)**	**(27,6)**	**(303,0)**	**(23,5)**	**(326,5)**
Amortissements	(95,9)	(11,0)	(106,9)	(2,6)	(109,5)
Dépréciations	(13,4)	-	(13,4)	5,1	(8,2)
Résiliations anticipées et révision à la baisse des durées	38,1	-	38,1	0,6	38,7
Autres (y compris différence de change)	(0,9)	(0,1)	(1,0)	(2,3)	(3,4)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	**(347,5)**	**(38,7)**	**(386,2)**	**(22,8)**	**(409,0)**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	**300,4**	**47,1**	**347,5**	**106,6**	**454,1**

6.3.2 Dettes locatives

Les dettes locatives se décomposent ainsi :

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Dette locative à plus de cinq ans	85,4	75,5
Dette locative entre quatre et cinq ans	40,5	39,8
Dette locative entre trois et quatre ans	49,3	50,3
Dette locative entre deux et trois ans	56,5	65,0
Dette locative entre un et deux ans	71,2	75,1
Dette locative à moins d'un an	100,0	106,6
TOTAL	**402,9**	**412,3**

La variation des dettes locatives au cours de l'année est constituée des éléments suivants :

(En millions d'euros)	Boutiques	Bureaux et entrepôts	Total
Au 1er janvier 2023	**353,0**	**49,9**	**402,9**
Mise en place de nouveaux contrats de location	123,5	3,3	126,8
Remboursement du nominal	(102,8)	(11,3)	(114,1)
Variation des intérêts courus	0,2	-	0,2
Résiliations anticipées et révisions à la baisse des durées	(10,2)	(0,1)	(10,3)
Autres (y compris différence de change)	6,7	0,1	6,8
AU 31 DÉCEMBRE 2023	**370,4**	**41,9**	**412,3**

(En millions d'euros)	Boutiques	Bureaux et entrepôts	Total
Au 1er janvier 2022	**366,3**	**46,1**	**412,4**
Mise en place de nouveaux contrats de location	101,2	14,2	115,4
Remboursement du nominal	(102,3)	(10,8)	(113,1)
Variation des intérêts courus	0,5	-	0,5
Résiliations anticipées et révisions à la baisse des durées	(14,9)	-	(14,9)
Autres (y compris différence de change)	2,2	0,4	2,6
AU 31 DÉCEMBRE 2022	**353,0**	**49,9**	**402,9**

Le montant des loyers fixes payés sur l'exercice 2023 est de 128,2 millions d'euros. Il était de 120,9 millions d'euros en 2022 (cf. Tableau de flux de trésorerie au paragraphe 4.1.1.4 « Remboursement des dettes locatives »).

La charge de loyer résiduelle figurant au compte de résultat en produits et charges opérationnels (cf Note 5.3) se décompose ainsi :

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Loyers variables ou portant sur des actifs de faible valeur	(8,7)	(8,8)
Charges locatives	(14,8)	(14,4)
Allégements de loyers consentis par les bailleurs	2,2	-
TOTAL	**(21,3)**	**(23,2)**

Dans certains pays, les locations de boutiques comprennent un montant minimum et une part variable, en particulier lorsque le bail contient une clause d'indexation du loyer sur les ventes. Conformément aux dispositions d'IFRS 16, seule la part fixe minimale fait l'objet d'une capitalisation.

Les décaissements relatifs aux contrats de location non capitalisés (loyers variables ou portant sur des actifs de faible valeur) sont peu différents de la charge comptabilisée.

6.4 TESTS DE PERTE DE VALEUR

Principes généraux

Si des indices de diminution de valeur sont identifiés, à savoir des événements ou un changement de circonstances susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur recouvrable des actifs, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » impose la mise en œuvre d'un test de perte de valeur pour s'assurer que la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables ne dépasse pas leur valeur recouvrable.

Pour le *goodwill*, les marques et les autres immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée ou n'ayant pas encore été mises en service, le test de perte de valeur doit être effectué une fois par an, ou plus fréquemment si des indices de diminution de valeur sont identifiés.

La valeur recouvrable des actifs est testée en comparant leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession ou, si celle-ci est plus élevée, leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une immobilisation corporelle ou incorporelle s'appuie sur la valeur des flux de trésorerie futurs estimés résultant de l'utilisation de l'immobilisation, qui sont déterminés sur la base d'un taux d'actualisation net d'impôt et en intégrant les risques liés à la performance de l'actif testé.

S'il est impossible d'estimer les flux de trésorerie de manière indépendante pour un actif particulier, il convient d'identifier l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif et à laquelle il est possible d'associer des flux de trésorerie futurs qui peuvent être déterminés de manière objective et indépendamment de ceux générés par d'autres unités opérationnelles. L'identification des unités génératrices de trésorerie a été effectuée en fonction de l'architecture organisationnelle et opérationnelle du Groupe.

Dans le cas où le test de perte de valeur révèle une perte de valeur pour un actif, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une dépréciation au compte de résultat.

Si les facteurs ayant motivé une dépréciation cessent d'exister, la valeur comptable de l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie), exception faite du *goodwill,* est portée au niveau qui résulte de l'estimation de sa valeur recouvrable, mais sans dépasser la valeur nette comptable qu'aurait eue l'actif si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Affectation des actifs/passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et estimation de leur valeur

Le Groupe a défini différents types d'UGT aux fins de tests de dépréciation de ses immobilisations corporelles et incorporelles et du *goodwill*.

Chaque boutique est une UGT, sur la base de sa clientèle géographique particulière, des immobilisations corporelles et incorporelles propres à la boutique, et les tests de dépréciation sont réalisés à ce niveau dans une première étape.

Le *goodwill* et les marques sont soumis à un test de perte de valeur dans une seconde étape, au sein des regroupements d'UGT qui, regroupent également les actifs liés des UGT décrites ci-avant, c'est-à-dire les points de ventes opérant sous chaque marque, l'organisation de support direct de chaque marque, ainsi qu'une affectation des frais de siège.

Le *goodwill* provient des trois marques d'origine Sandro, Maje et Claudie Pierlot acquises en octobre 2016 et à la marque Fursac acquise en septembre 2019.

Le *goodwill* n'est pas amorti, mais il fait l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, et au moins une fois par an. Les indices de diminution de valeur sur un *goodwill* comprennent notamment les évolutions défavorables significatives de nature durable affectant la conjoncture économique ou les hypothèses et les objectifs formulés à la date de l'acquisition.

Lorsque la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée en premier lieu sur le *goodwill,* puis si besoin sur les autres éléments testés. Les pertes de valeurs sont comptabilisées en résultat (sous la rubrique « Autres charges »).

Les pertes de valeurs liées au *goodwill* ne peuvent pas être reprises.

Jugements et estimations

Les principaux jugements et les principales estimations concernant les tests de dépréciation se fondent sur les hypothèses suivantes :

- détermination du niveau approprié de l'UGT ;
- évaluation des évolutions économiques et commerciales et de l'environnement concurrentiel pour déterminer le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini ;
- projection de cash-flows.

6.4.1 Test des points de vente

Le Groupe définit ses points de vente détenus en propre comme étant des UGT, à savoir le plus petit regroupement d'actifs (incluant droit d'utilisation, immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et l'allocation de la marque rattachée au point de vente) pouvant générer individuellement des flux de trésorerie. Un test des points de vente doit être réalisé en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur. Les critères de perte de valeur retenus sont une baisse de chiffre d'affaires et/ou une baisse de rentabilité et/ou une baisse de commercialité du point de vente.

La valeur recouvrable de chacun de ces points de vente est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie disponibles (DCF). Ces DCF prennent comme base le Budget par point de vente et le Business Plan par regroupement d'UGT (retenu sur la durée du contrat), approuvés par le Comité exécutif et arrêté par le Conseil d'administration, et sont quant à eux utilisés pour calculer la valeur d'utilité à date de clôture. Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus par le management pour le Business Plan en tenant compte des perspectives de croissance propres à chaque marque et/ou marché (Sandro Europe, Maje Europe, Claudie Pierlot Europe, Fursac, APAC, North America). À la fin de leur durée d'utilité, les

points de vente sont réputés fermés et les actifs non-amortis, tels que les droits au bail en France, cédés. Pour calculer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont actualisés en retenant un coût moyen pondéré du capital (WACC) variant en fonction de la marque exploitée sur ce point de vente. Quand cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des actifs constituant l'UGT, une dépréciation est enregistrée dans les comptes.

La direction a identifié et comptabilisé une perte de valeur des droits au bail et/ou droits d'utilisation à hauteur de 19,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

6.4.2 Test des regroupements d'UGT

La norme IAS 36 prescrit qu'un test de dépréciation soit réalisé annuellement au niveau de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le *goodwill* a été affecté.

Tel que le préconise la norme IAS 36, chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le *goodwill* est ainsi affecté doit représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi pour les besoins de gestion interne et ne doit pas être plus grand qu'un secteur déterminé selon la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, avant regroupement.

Le niveau d'analyse auquel le groupe SMCP apprécie la valeur recouvrable des *goodwill* correspond à la marque. Ce niveau de test du *goodwill* est fondé sur des critères tant organisationnels que stratégiques.

Ainsi un test de perte de valeur a été effectué sur chacune des quatre marques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique annuel, le Groupe a revu les perspectives d'activité de ses différents segments. Ce plan stratégique sert de base au test de perte de valeur effectué sur chaque regroupement d'UGT du Groupe au 31 décembre 2023. Il compare la valeur nette comptable de chacune de ses quatre marques (composées de la marque, de la part du *goodwill* affecté, des droits d'utilisation, des autres actifs immobilisés et du BFR) avec la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité des marques. Celle-ci est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie disponibles (DCF). Ces DCF prennent comme base le Budget 2024 et le Business Plan par regroupement d'UGT arrêté par le Comité exécutif et approuvé par le Conseil d'Administration. La durée du Business Plan a été différenciée en fonction de la maturité de chacune des marques. Ainsi, Sandro et Maje sont des marques matures sur l'ensemble des zones géographiques et des différents canaux de distribution, la durée du Business Plan retenue est de cinq ans. En revanche, les marques Claudie Pierlot et Fursac sont encore en phase de consolidation, la durée de leur Business Plan est maintenue sur huit ans.

Le Groupe a sollicité un évaluateur indépendant afin de mettre à jour, pour chacun de ses regroupements d'UGT, le taux d'actualisation ainsi que le taux de croissance à long terme. Cette revue prend en compte des taux différenciés par pays. Les taux appliqués à chaque regroupement d'UGT résultent de la pondération de ces taux par pays, en fonction de la présence géographique des marques. Le tableau suivant présente les taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus pour chaque regroupement d'UGT :

	Taux d'actualisation Tests 2022	Taux de croissance à long terme Tests 2022	Taux d'actualisation Tests 2023	Taux de croissance à long terme Tests 2023
Sandro	11,2 %	1,9 %	11,0%	2,0%
Maje	11,3 %	1,9 %	11,1%	2,0%
Claudie Pierlot	11,0 %	1,8 %	11,0%	1,9%
Fursac	11,0 %	1,8 %	10,9%	1,9%

À la suite des tests de dépréciation réalisés en 2023, le Groupe a comptabilisé une dépréciation partielle du *goodwill* de Fursac d'un montant de 5 millions d'euros. Pour mémoire, en 2022, le Groupe n'avait comptabilisé aucune dépréciation de *goodwill*.

Parmi les autres secteurs d'activité du Groupe, seul Claudie Pierlot présente des actifs ayant une valeur comptable proche de leur valeur recouvrable. Le montant des actifs ainsi que les impacts potentiels de variation de taux d'actualisation après impôt, ou de taux de croissance à l'infini, sont détaillés ci-dessous :

			Montant de dépréciation qui serait comptabilisé en cas de :			
(En millions d'euros)	**Valeur comptable du *Goodwill* et des marques (nettes d'IDP) au 31/12/2023**	**Valeur comptable des actifs de regroupement d'UGT concernés au 31/12/2023**	**Hausse de 0,5 pt du taux d'actualisation après impôt**	**Baisse de 0,5 pt du taux de croissance à l'infini**	**Seuil du taux d'actualisation**	**Seuil du taux de croissance à l'infini**
Sandro	576,1	722,9	-	-	11,9%	n.a.
Maje	407,4	522,6	-	-	13,1%	n.a.
Claudie Pierlot	81,7	117,7	-	-	12,5%	n.a.
Fursac	53,2	65,2	-	-	11,6%	0,7%
TOTAL	**1 118,5**	**1 428,4**				

6.5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers s'élèvent à 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 et correspondent principalement à des dépôts et cautionnements.

6.6 STOCKS

Les matières premières et autres approvisionnements sont comptabilisés au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur valeur nette de réalisation estimée.

Le coût des marchandises et des produits finis (hors défectueux) est fondé sur le prix d'acquisition ou le coût de production. Le coût de production est déterminé par l'intégration de l'ensemble des coûts directement imputables aux produits.

Le coût des produits finis englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs y compris les coûts logistiques. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

À chaque clôture (annuelle ou semestrielle), le Groupe est amené à constater une dépréciation de ses stocks sur l'ensemble de ses collections ayant déjà été vendues au sein de son réseau d'*outlets* et sur la base de leur perspective d'écoulement.

Le tableau ci-après illustre l'état des stocks à la fin de la période :

	31/12/2023		
(En millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	39,3	(6,0)	33,3
Produits finis	267,0	(18,5)	248,5
TOTAL DES STOCKS	**306,3**	**(24,5)**	**281,8**

	31/12/2022		
(En millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	44,7	(7,5)	37,2
Produits finis	274,9	(20,5)	254,4
TOTAL DES STOCKS	**319,6**	**(28,0)**	**291,6**

La dépréciation des stocks reflète l'obsolescence technique et stylistique des stocks du Groupe au 31 décembre 2023.

(En millions d'euros)	31/12/2023
Dépréciations cumulées à l'ouverture	**(28,0)**
Dépréciations	(25,2)
Reprises	28,0
Autres et différences de change	0,7
DÉPRÉCIATIONS CUMULÉES À LA CLÔTURE	**(24,5)**

(En millions d'euros)	31/12/2022
Dépréciations cumulées à l'ouverture	**(24,7)**
Dépréciations	(27,0)
Reprises	26,1
Autres et différences de change	(2,3)
DÉPRÉCIATIONS CUMULÉES À LA CLÔTURE	**(27,9)**

6.7 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances

à travers la comptabilisation d'une perte de valeur spécifique sur créances douteuses déterminée de la manière suivante :

- les créances en contentieux sont dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent

l'impossibilité du recouvrement ;

- pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers.

La valeur nette comptable des actifs est diminuée *via* l'utilisation d'un compte de dépréciation et la perte est comptabilisée en résultat sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ». Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les dépréciations existantes sont reprises.

L'exposition du Groupe est limitée à ses activités de *wholesale/ partenered retail*, affiliés et de vente en grands magasins.

Jugements et estimations

Les dépréciations pour créances douteuses représentent une estimation raisonnable de la perte due au risque spécifique et générique de ne pas être en mesure de collecter les créances clients comptabilisées dans les états financiers.

(En millions d'euros)	01/01/2023	Variations de la valeur brute	Dépréciations	Reprises	Écarts de conversion	Variations de périmètre	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	63,1	6,0	-	-	(0,5)	0,4	69,0
Provisions pour dépréciation	(0,2)	-	(0,5)	-	-	-	(0,8)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	**62,9**	**6,0**	**(0,5)**	**-**	**(0,5)**	**0,4**	**68,2**

(En millions d'euros)	01/01/2022	Variations de la valeur brute	Dépréciations	Reprises	Écarts de conversion	Variations de périmètre	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	57,0	6,3	-	-	(0,2)	-	63,1
Provisions pour dépréciation	(0,3)	-	-	0,1		-	(0,2)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	**56,7**	**6,3**	**-**	**0,1**	**(0,2)**	**-**	**62,9**

Les grands magasins sont facturés en fin de mois, pour un règlement en cours de mois suivant. Les créances sur les partenaires locaux sont payées entre 30 et 45 jours. Une garantie bancaire est mise en place le cas échéant.

Les montants des créances clients s'établissent comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2023
Non échues	46,0
1 à 30 jours	2,6
31 à 60 jours	1,3
à plus de 61 jours	(1,7)
TOTAL	**48,2**

6.8 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants, d'un montant total de 73,6 millions d'euros au 31 décembre 2023, comprennent principalement des charges constatées d'avance pour 23,1 millions d'euros, des avances et acomptes versés aux fournisseurs pour 24,1 millions d'euros, des créances fiscales pour 12,2 millions d'euros, notamment la taxe sur la valeur ajoutée récupérable par le Groupe auprès des administrations fiscales des pays où il opère, ainsi que 9,5 millions d'euros de créances d'impôt sur les sociétés, principalement en France.

6.9 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent d'actifs liquides immédiatement disponibles et d'investissements financiers assortis d'une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Ces actifs sont très liquides, facilement convertibles en espèces, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts et cautionnements déposés en garantie sont comptabilisés en actifs financiers non courants.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie se compose de disponibilités (nettes des concours bancaires courants) pour un montant de 50,9 millions d'euros :

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73,3	50,9
Concours bancaires courants	(2,0)	(17,2)
TRÉSORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES COURANTS	**71,3**	**33,7**

6.10 CAPITAUX PROPRES

6.10.1 Capital social

La valeur totale des actions émises par la société mère est entièrement comptabilisée dans les capitaux propres dans la mesure où ils sont constitutifs de son capital social.

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société, entièrement souscrit et libéré, s'élève à 83 917 383 euros et se décompose comme suit :

- 75 591 187 actions ordinaires d'un euro et dix centimes (1,10 euro) de valeur nominale, et entièrement libérées ;
- 697 343 actions de catégorie « G » (les « ADP G » qui sont des actions de préférence au sens des articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce et ayant une valeur nominale d'un euro et dix centimes (1,10 euro)).

	31/12/2023			
Actionnaires	**Nombre d'actions ordinaires**	**Nombre d'actions de préférences de catégorie G**	**Nombre total d'actions**	**% du capital**
European TopSoho S.à r.l.	6 075 848	-	6 075 848	8,0%
Glas SAS (London Branch)	21 952 315	-	21 952 315	28,8%
Autre(s) actionnaire(s)	12 106 939	-	12 106 939	15,9%
Fondateurs & managers	5 316 129	607 258	5 923 387	7,8%
Public	29 278 131	90 085	29 368 216	38,5%
Autocontrôle	861 825	-	861 825	1,1%
TOTAL	**75 591 187**	**697 343**	**76 288 530**	**100,0%**

	31/12/2022			
Actionnaires	**Nombre d'actions ordinaires**	**Nombre d'actions de préférences de catégorie G**	**Nombre total d'actions**	**% du capital**
European TopSoho S.à r.l.	6 075 848	-	6 075 848	8,0 %
Glas SAS (London Branch)	21 952 315	-	21 952 315	28,8 %
Autre(s) actionnaire(s)	12 106 939	-	12 106 939	15,9 %
Fondateurs & managers	5 259 444	622 666	5 882 110	7,7 %
Public	29 172 984	88 913	29 261 897	38,4 %
Autocontrôle	967 808	-	967 808	1,2 %
TOTAL	**75 535 338**	**711 579**	**76 246 917**	**100 %**

6.10.2 Droits attachés aux actions

Droit de vote attaché aux actions ordinaires (AO)

Chaque action dispose, à compter de son émission, d'un droit de vote, proportionnel à la quotité de capital qu'elle représente.

Droit de vote attaché aux actions de préférence G (ADP G)

Les 697 343 ADP G existantes au 31 décembre 2023 sont convertissables en 2 735 739 actions ordinaires depuis le 1er janvier 2019. L'ensemble des ADP G qui n'ont pas encore été converties le seront automatiquement le 1er janvier 2025. Les actions ordinaires nouvelles émises à l'occasion de la conversion des ADP G seront entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes de même catégorie après paiement, le cas échéant, du dividende afférent à l'exercice précédent. Au 1er janvier 2024, aucune ADP G n'a été convertie en actions ordinaires.

Au 31 décembre 2023, il existe quatre plans d'attribution d'actions gratuites (cf. Note 5.5 « *Paiements en actions* »).

6.10.3 Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats liés à la cession ou l'annulation de ces actions sont enregistrés directement en capitaux propres.

Le montant total des actions propres est constitué d'une part d'actions achetées dans le cadre du Contrat de liquidité de 2,5 millions d'euros (161 524 titres) et d'autre part d'actions rachetées afin de livrer le plan de LTIP. SMCP SA détient à la clôture 700 301 actions pour un montant de 2,5 millions d'euros.

6.11 DETTES FINANCIÈRES

Le Groupe calcule chaque trimestre l'endettement financier net consolidé qui est un élément important de suivi de la performance financière du Groupe et s'établit de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73,3	50,9
Concours bancaires courants	(2,0)	(17,2)
Trésorerie nette des concours bancaires courants	**71,3**	**33,7**
Part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit	(101,0)	(95,7)
Part à long terme des emprunts auprès des établissements de crédit	(262,3)	(221,3)
Autres dettes financières	(0,1)	(2,7)
Intérêts courus sur emprunts	(0,9)	(0,3)
ENDETTEMENT FINANCIER NET LIÉ AUX OPÉRATIONS	**(292,9)**	**(286,3)**

La clause de levier financier (ratio Dette financière nette hors IFRS16 / EBITDA hors IFRS) a fait l'objet d'un avenant en décembre 2023 et limite ce ratio à 2,8x au 31 décembre 2023. Cette clause est respectée à la clôture de l'exercice, le levier s'établissant à 2,55x. Les principales composantes des dettes financières sont présentées ci-après :

Dette en millions d'euros	Montant initial ou maximum	Capital restant dû au 31/12/2023	Échéance
Term Loan Agreement	265,0	100,0	mai 2026
Revolving Credit Facility	200,0	25,0	mai 2026
PGE émis en 2020	140,0	112,0	juin 2026
PGE émis en 2021	53,0	47,7	juin 2027
NEU CP	200,0	25,0	Illimité
Autres dont financement d'acquisition	5,0	5,0	juillet 2026

En 2023, le Groupe a remboursé 76,2 millions d'euros d'emprunt comprenant la troisième tranche de 55 millions d'euros du Term Loan Agreement, les échéances des deux PGE pour 19,3 millions d'euros et 1,6 millions d'euros de divers emprunts à moyen terme (cf. Tableau de flux de trésorerie au paragraphe 4.1.1.4 "remboursement des dettes financières"). Par ailleurs, durant l'exercice, le Groupe a émis de nouvelles dettes financières pour un total de 32,6 millions d'euros dont un prêt de 5 millions d'euros, le tirage partiel de sa ligne de RCF pour 25 millions et la mise en place d'un financement de matériel pour 2,6 millions d'euros (cf. Tableau de flux de trésorerie au paragraphe 4.1.1.4 "émission de dettes financières").

Enfin, le Groupe a obtenu une extension de sa dette financière en juillet 2023 pour l'échéance du Term loan et du Revolving Credit Facility (en mai 2026), et du PGE 2021 (en juin 2027) (cf. faits significatifs de l'exercice au paragraphe 1.2.5).

L'échéancier de la dette se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2023	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	**309,5**	**309,4**	**87,9**	**221,5**	
Emprunts à terme amortissables (TLA & PGEs)	259,8	259,7	42,7	217,0	
Lignes de tirage utilisées (RCF)	25,0	25,0	25,0		
Autres emprunts bancaires	7,2	7,2	2,7	4,5	
Découverts bancaires	17,2	17,2	17,2		
Charges d'intérêts	0,2	0,3	0,3		
Autres emprunts et dettes financières	**27,6**	**27,6**	**25,6**	**2,0**	
Titres négociables à court terme (NEU CP)	25,0	25,0	25,0		
Autres dettes financières	2,7	2,6	0,6	2,0	
ENDETTEMENT FINANCIER	**337,1**	**333,8**	**110,2**	**223,6**	

6.12 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Principes généraux

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé vis-à-vis d'un tiers dont il est probable qu'il résultera pour le Groupe un décaissement dont le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsqu'il est prévu que la date d'exécution de cette obligation soit supérieure à un an, la provision est comptabilisée en « Passifs non courants » et son montant fait l'objet d'une actualisation, dont les effets sont comptabilisés en résultat financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Jugements et estimations

Les estimations et jugements principaux concernant les provisions pour passifs se fondent sur les hypothèses suivantes :

- coûts de restructuration : le nombre de salariés, les coûts probables par salarié ;
- litiges et contentieux (ex. : sanctions contractuelles, risques fiscaux) : les hypothèses retenues pour évaluer la situation juridique et les risques sur la base de la probabilité de survenance.

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours de la période :

(En millions d'euros)	01/01/2023	Dotations	Reprises (utilisation)	Reprises (sans objet)	OCI / Reclassement	Différences de change	31/12/2023
Provision pour risques et charges	0,7	0,4	(0,5)	-	-	-	0,6
Provision pour engagements de retraite	4,3	1,0	(0,6)	-	0,3	-	5,0
TOTAL DES PROVISIONS NON COURANTES	**5,0**	**1,4**	**(1,1)**	**-**	**0,3**	**-**	**5,6**
Provision pour litiges	1,6	0,7	(1,0)	-	-	-	1,3
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	**1,6**	**0,7**	**(1,0)**	**-**	**-**	**-**	**1,3**

(En millions d'euros)	01/01/2022	Dotations	Reprises (utilisation)	Reprises (sans objet)	OCI / Reclassement	Différences de change	31/12/2022
Provision pour risques et charges	3,4	0,5	(1,7)	(0,5)	(1,2)	0,2	0,7
Provision pour engagements de retraite	5,2	1,4	(0,8)	-	(1,5)	-	4,3
TOTAL DES PROVISIONS NON COURANTES	**8,6**	**1,8**	**(2,9)**	**-**	**(2,7)**	**0,2**	**5,0**
Provision pour litiges	1,4	0,8	(0,6)	-	-	-	1,6
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	**1,4**	**0,8**	**(0,6)**	**-**	**-**	**-**	**1,6**

Les provisions pour litiges comprennent les provisions pour litiges sociaux et litiges fournisseurs.

6.13 AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations, calculées sur la base des salaires, à des organismes externes et n'est soumis à aucune obligation quant au niveau des prestations versées aux bénéficiaires. Les charges sont comptabilisées lorsque les cotisations deviennent exigibles.

Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisés à la valeur actuelle des obligations découlant de ces régimes à la date de clôture. L'engagement du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculé tous les ans par des actuaires indépendants, sur la base d'un taux d'actualisation déterminé en fonction des taux d'émission des obligations du secteur privé de grande qualité (entreprises cotées AA et AAA) au 31 décembre 2023.

L'engagement dépend des conditions de départ à la retraite prévues par la convention collective et de l'ancienneté des salariés, dans la mesure où il est déterminé en fonction de leur date éventuelle de départ à la retraite. Cet engagement tient compte de la probabilité que le salarié quitte la Société après avoir acquis le droit à une retraite à taux plein. L'ensemble de ces coûts, y compris les cotisations sociales, sont cumulés et systématiquement comptabilisés en résultat aussi longtemps que le salarié figure dans l'effectif. La provision pour indemnités de départ à la retraite concerne, en vertu des conventions collectives, les indemnités spécifiques au régime français. Le Groupe n'a pas d'engagement de cette nature pour ses salariés, employés dans d'autres pays que la France. Elle est estimée sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées (méthode de répartition des prestations constituées au prorata des années de service) conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». L'amendement IFRIC n'a pas d'impact sur la société (cf règles et méthodes comptables 2.2.2)

Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables en résultat.

Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

La provision pour retraite ne concerne que la France et tient compte des éléments suivants :

- les droits acquis par chaque salarié à la clôture de chaque période. Le taux de revalorisation des salaires (hors inflation) est estimé à 3,75 % pour les cadres, et à 2,75 % pour les non-cadres ;
- la probabilité pour chaque salarié qu'il soit encore employé par le Groupe à la date du départ à la retraite (après avoir acquis le droit à une retraite à taux plein) ;
- la rupture du contrat de travail par le salarié ;
- un taux d'actualisation de 3,25 % ;
- le top management n'est pas éligible aux prestations de retraite.

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Dette actuarielle à l'ouverture	**5,2**	**4,2**
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0,5	0,3
Coût financier estimé	-	0,1
Autres éléments du résultat global	(1,5)	0,3
Dette actuarielle à la clôture	**4,2**	**4,9**
Passif inscrit à l'état de situation financière	**4,2**	**4,9**
Coût des services rendus	**0,5**	**0,3**
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0,5	0,3
Frais financiers nets	**-**	**0,1**
Coût financier	-	0,1
Coût net de l'exercice	**0,5**	**0,4**

6.14 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les dettes fournisseurs, d'un montant de 161,9 millions d'euros au 31 décembre 2023, comprennent notamment 16,3 millions d'euros de dettes liées à des acquisitions d'immobilisations. Le montant des dettes fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisation et fournisseurs - factures non parvenues) s'établissent comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2023
Non échues	43,4
1 à 30 jours	31,8
31 à 60 jours	5,5
à plus de 61 jours	6,2
TOTAL	**86,9**

6.15 AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants, d'un montant de 85,5 millions d'euros au 31 décembre 2023, comprennent principalement des impôts et taxes et des dettes sociales pour 54,0 millions d'euros, et des avances et acomptes clients pour 16,6 millions d'euros.

6.16 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Évaluation à la juste valeur

Selon IFRS 13, « Évaluation à la juste valeur », la juste valeur (ou la valeur de marché) est le prix qui serait obtenu sur la vente d'un actif ou payé sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants du marché.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est calculée en partant des hypothèses qui seraient utilisées par les participants du marché pour valoriser cet actif ou ce passif, en supposant qu'ils agissent au mieux de leurs intérêts économiques.

L'évaluation à la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un participant du marché à obtenir les avantages économiques de cet actif s'il l'utilisait de façon optimale ou le vendait à un autre participant du marché qui l'utiliserait de façon optimale.

Le Groupe a recours à des techniques de valorisation appropriées aux circonstances et pour lesquelles des données suffisantes sont disponibles pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation de données observables pertinentes et en limitant l'utilisation de données non observables.

L'ensemble des actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou publiée dans les états financiers sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir ci-après) en fonction de la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 – cours (non ajusté) atteints par des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs ;
- Niveau 2 – techniques de valorisation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable ;
- Niveau 3 – techniques de valorisation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Dans la catégorie « Actifs financiers non courants » (Note 5.5), le Groupe évalue les actifs donnés en garantie à la juste valeur à chaque date de clôture (technique de valorisation de niveau 2).

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée au 31 décembre 2021 a été classée en niveau 2.

Couverture de juste valeur *(Fair value hedge - FVH)* :

Ces variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts sont enregistrées au résultat et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent. La valeur temps d'une option achetée et la composante *forward* (report/déport) des contrats à terme sont assimilés à un « coût » lié à la couverture. Ainsi, la variation de valeur temps des options et la variation de report/déport des opérations à terme sont enregistrées dans les capitaux propres durant la vie des opérations, et recyclées en résultat de manière symétrique à l'élément couvert.

Couverture de flux futurs *(Cash flow hedge - CFH)* :

La partie efficace des variations de valeur de l'instrument dérivé est enregistrée en autres éléments du résultat global et recyclée en résultat de manière symétrique à l'élément couvert. La valeur temps d'une option achetée et la composante *forward* (report/déport) des contrats à terme sont assimilés à un « coût » lié à la couverture. Ainsi, la variation de valeur temps des options et la variation de report/déport des opérations à terme sont enregistrées dans les capitaux propres durant la vie des opérations, et recyclées en résultat de manière symétrique à l'élément couvert. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement au résultat.

Les valeurs nettes comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers sont résumées dans le tableau ci-dessous :

				31/12/2022		31/12/2023	
(En millions d'euros)	**Notes**	**Modalités d'évaluation**	**Hiérarchie des justes valeurs**	**Valeur nette comptable**	**Juste valeur**	**Valeur nette comptable**	**Juste valeur**
Prêts et créances		Prêt&Créance	(1)	18,7	18,7	18,5	18,5
Actifs financiers non courants	**6.5**			**18,7**	**18,7**	**18,5**	**18,5**
Créances clients et comptes rattachés	6.7	**Prêt&Créance**	**(1)**	**62,9**	**62,9**	**68,2**	**68,2**
Instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture [2]		**JV par AERG/ JV par CdR**	**(2)**	**1,9**	**1,9**	**0,6**	**0,6**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	**Prêt&Créance**	**(1)**	**73,3**	**73,3**	**50,9**	**50,9**
Term Loan		Coût amorti	(1)	100,0	100,9	90,0	90,0
PGE		Coût amorti	(1)	159,7	159,7	126,7	126,7
Autres emprunts		Coût amorti	(1)	2,3	2,1	4,4	4,4
Dépôts et cautionnements reçus		Coût amorti	(1)	0,1	0,1	0,1	0,1
Intérêts courus sur emprunts		Coût amorti	(1)	0,9	0,9	0,3	0,3
Autres dettes financières		Coût amorti	(1)	-	-	2,0	2,0
Dette financière à long terme	**6.11**			**263,0**	**262,8**	**223,6**	**223,6**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**6.14**	**Coût amorti**	**(1)**	**171,8**	**171,8**	**161,9**	**161,9**
Concours bancaires		Coût amorti	(1)	2,0	2,0	17,2	17,2
Term Loan		Coût amorti	(1)	54,2	55,0	8,6	10,0
RCF		Coût amorti	(1)	-	-	25,0	25,0
NEU CP		Coût amorti	(1)	24,9	25,0	25,0	25,0
PGE		Coût amorti	(1)	20,7	19,3	34,5	33,0
Autres emprunts		Coût amorti	(1)	1,6	1,6	2,7	2,7
Autres dettes financières		Coût amorti	(1)	-	-	0,6	0,6
Concours bancaires et dettes financières à court terme	**6.9**	**Coût amorti**	**(1)**	**103,4**	**102,9**	**113,6**	**113,5**
Instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture [2]		**JV par AERG/ JV par CdR**	**(2)**	**0,4**	**0,4**	**0,6**	**0,6**

(1) Le niveau de juste valeur n'est pas fourni dans la mesure où la valeur nette comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.
(2) Il s'agit de contrats à terme ou d'instruments de nature optionnelle destinés à couvrir les flux de trésorerie futurs libellés en devises étrangères. L'application de IFRS 9 a élargi le périmètre des instruments financiers éligibles à la comptabilité de couverture. Ci-dessous les règles de comptabilisation du Groupe en matière de comptabilité de couverture avec IAS 39 puis IFRS 9 :

Au 31 décembre 2023, la juste valeur des instruments dérivés a été estimée à la valeur de marché (technique de valorisation de niveau 2 selon IFRS 13, par référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes).

JV par AERG : Juste Valeur par Autres Éléments du Résultat Global

JV par CdR : Juste Valeur par Compte de Résultat

6.17 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt en raison de certaines de ses dettes dont les taux d'intérêt sont indexés sur le taux interbancaire offert européen (« EURIBOR »), augmenté d'une marge. Le tableau ci-après présente la répartition de la dette taux fixe/taux variable au 31 décembre 2023 :

(En millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2023	
Dette à taux variable	**218,6**	**60 %**	**181,8**	**57%**
Emprunt à terme amortissable (TLA)	155,0	43 %	100,0	32%
Ligne de RCF	-	0%	25,0	8%
Lignes de PGE à taux variable	63,6	17 %	56,7	18%
Dette à taux fixe	**144,2**	**40 %**	**135,1**	**43%**
Lignes de PGE à taux fixe	115,5	32 %	103,0	32%
Titres négociables à court terme (NEU CP)	25,0	7 %	25,0	8%
Autres emprunts bancaires	3,8	1 %	7,2	2%
TOTAL	**362,8**	**100 %**	**316,9**	**100%**

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 est présenté dans le tableau ci-après :

	31/12/2022		31/12/2023	
Société	% intérêt*	Méthode de consolidation	% intérêt*	Méthode de consolidation
SMCP	**100,00 %**	**Société mère**	**100,00 %**	**Société mère**
SMCP GROUP	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP LOGISTIQUE	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SANDRO ANDY	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP BELGIQUE	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP DEUTSCHLAND	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PAP SANDRO ESPANA	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP ITALIA	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP UK	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP IRELAND	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MAJE	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP LUXEMBOURG	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MAJE SPAIN	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MAJE STORES	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CLAUDIE PIERLOT	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP USA	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP USA Retail East, Inc.	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP USA Retail West, Inc.	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP CANADA	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP ASIA	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP SHANGHAI TRADING CO.	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP NETHERLANDS	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP SWITZERLAND	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP HONG KONG	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SANDRO FASHION SINGAPORE	100,00 %	IG	100,00 %	IG
AZ RETAIL	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP DENMARK	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP NORWAY	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP MACAU	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP SWEDEN	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP PORTUGAL	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP TAIWAN	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP JAPAN	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SMCP MALAYSIA	100,00 %	IG	100,00 %	IG
FURSAC	99,97 %	IG	99,97 %	IG
SMCP AUSTRALIA	0,00 %	NC	100,00 %	IG
SMCP NEW ZEALAND	0,00 %	NC	100,00 %	IG
SMCP APAC PTE	0,00 %	NC	100,00 %	IG
SMCP FASHION LTD	0,00 %	NC	100,00 %	IG

* Le % d'intérêt est identique au % de contrôle.
Abréviation utilisée : « IG » = Intégration globale. « NC » = Non Consolidé.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration le 28 février 2024.

AVERTISSEMENT

Comptes dûment arrêtés en date du 28 février 2024, qui ont fait l'objet de procédures d'audit par le collège des commissaires aux comptes (rapport à émettre).